



Etrez

Edition 2019

Bulletin municipal



Sommaire



Le mot du Maire	p.3
Carte de la commune	p.4
Vie municipale	p.6
Les commissions au cœur du travail municipal	p.13
Focus sur les projets phares	p.21
La vie scolaire	p.25
Vie économique	p.29
La vie associative	p.34
L'action sociale	p.50
Sécurité	p.53
La communauté d'agglomération	p.56
Les syndicats intercommunaux	p.60
Etat civil	p.62
Des règles civiques pour tous	p.64
Renseignements utiles	p.66

Le mot du Maire

► Liberté, Egalité, Fraternité

Cette devise qui résume nos valeurs et unit notre nation, nous l'avons réaffirmée en 2018 en commémorant les 100 ans d'une guerre pour laquelle nos aïeux ont souvent donné de leur vie.

Et pourtant, qu'il semble difficile de tenir ce triptyque.

En ces temps mouvementés de construction sociale, de défiance à tout va, d'oppositions, de confrontations, il peut être temps de retrouver le sens de la République...

La liberté ne peut s'exercer sans balise car elle conduirait à trop d'inégalités... et organiser une égalité parfaite entre tous conduirait à la privation de liberté... C'est pourquoi l'équilibre entre l'un et l'autre, si difficile à trouver, doit se faire dans un consensus collectif et donc dans la fraternité.

Ce fut là toute la sagesse de nos aïeux qui ont su élever la fraternité au rang de première ambition de notre nation.

Comment et où vivre aujourd'hui cette fraternité ?

Le quartier, le village, la commune – premier maillon administratif et socle de la République – est selon moi l'échelle la plus adaptée pour vivre cette relation.

Le hasard et/ou le fruit de l'histoire, nous a amené à partager le même territoire. Nous sommes tous différents, nos aspirations et nos opinions divergent mais nous devons apprendre à vivre le mieux possible ensemble. Si nous voulons traduire cet idéal en actions, cela nécessite des équipements en commun, des services à la population, une vie associative dynamique...

C'est avec cette ambition que le conseil municipal travaille depuis presque 5 ans maintenant.

La création d'une commune nouvelle en aura été l'action phare, et elle se situe dans la même philosophie d'action que les autres (communauté de projets, proximité, etc.).

Je reconnais qu'elle a pu susciter des craintes, des oppositions, qui, au-delà des divergences, ont démontré que vous comme moi sommes profondément attachés à notre village et souhaitons vivre ensemble au sein d'Etrez sous le signe de la fraternité.

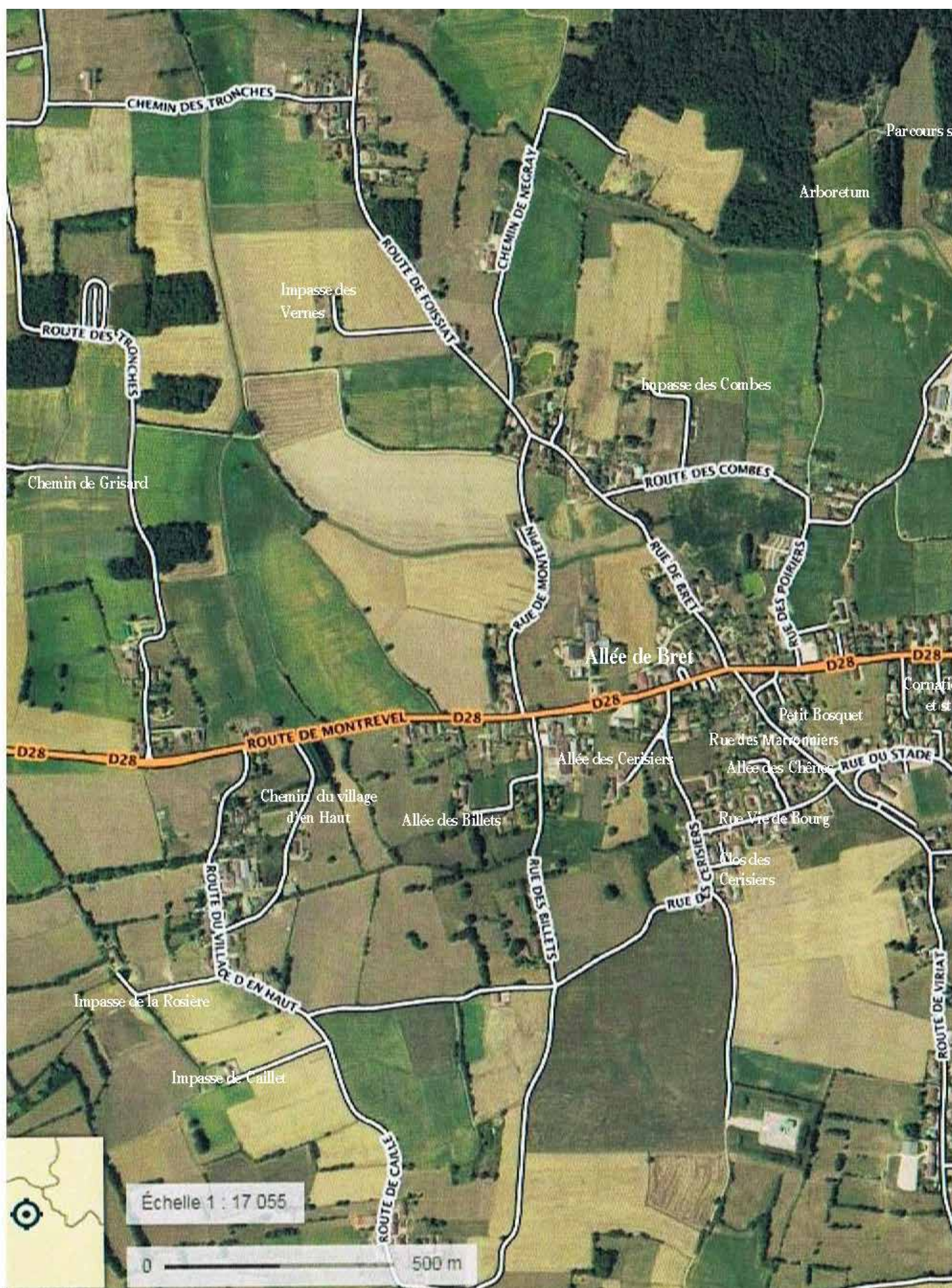
L'efficacité administrative, financière et surtout une vision partagée de l'avenir – fédérer nos communes au sein d'un territoire viable, solidaire et cohérent – nous ont amené à partager notre destin avec celui de Cras-sur-Reyssouze au sein de Bresse Vallons. Cela ne doit en rien changer la dynamique que l'on vit aujourd'hui, si ce n'est pour la bonifier !

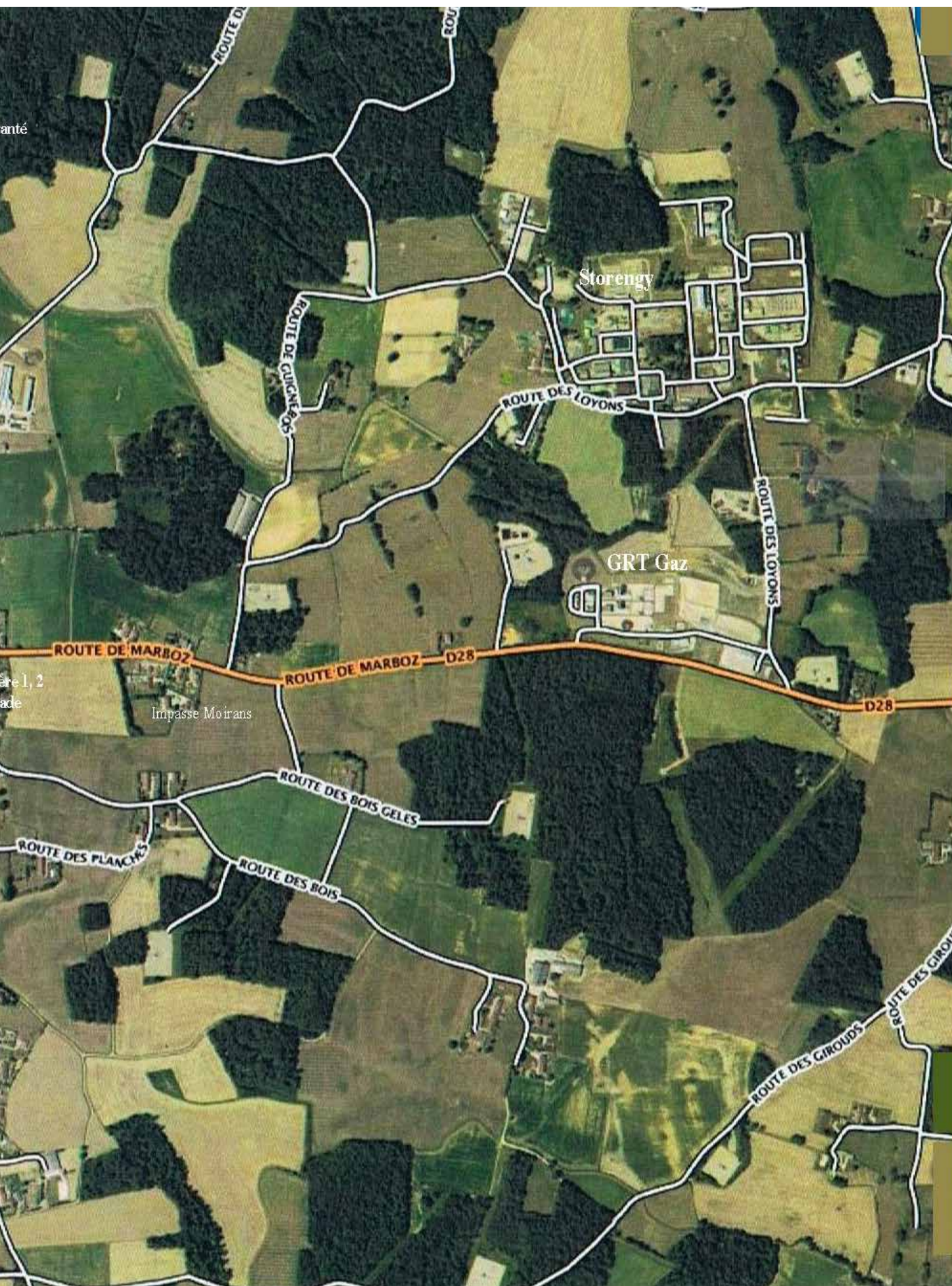
Ce bulletin municipal retrace les actions de 2018 et celles à venir de 2019. Il est la synthèse des actions (élus, acteurs associatifs et économiques, pompiers, citoyens...) et illustre concrètement le souffle auquel aspirent les Etreziennes et les Etreziens. Que chacun soit remercié pour son engagement au service de notre communauté de vie !

Engagements qui témoignent que, selon les mots d'Albert Camus, « *La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent* ».

Virginie GRIGNOLA-BERNARD

Carte





Vie municipale

► Au fil des décisions du conseil municipal

JANVIER

Au lotissement du Petit Bosquet, 8 terrains ont été vendus. La construction de 5 maisons a démarré. Les travaux concernant le bâtiment de Bourg Habitat ont démarré.



FEVRIER

Deux toitures ont été retenues concernant l'installation de panneaux photovoltaïques :

- celle du groupe scolaire ;
- celle des vestiaires du football.

MARS

Le conseil fixe les orientations budgétaires pour l'année 2018 concernant le budget principal et les budgets annexes (local commercial, assainissement).

AVRIL

La 3^{ème} édition de « Graines de Citoyens » aura lieu le samedi 28 avril de 15h00 à 18h00. Un atelier de sensibilisation au tri des déchets est né suite au constat d'un déficit de tri de la part de la population. Un devis a été transmis à la commune par l'entreprise Citec Environnement concernant la commande de 300 bacs de tri pour un montant de 3 105 € HT. Le conseil valide ce devis. La mise à disposition de bacs de tri et la formation au recyclage constituent des leviers supplémentaires afin de susciter des comportements individuels vertueux en matière de développement durable.

MAI

Le service voirie du Pôle de Montrevel a transmis à la commune la troisième version du programme communautaire de voirie pour l'année 2018. Le cabinet IRE a transmis un devis concernant l'étude pour le projet d'aménagement d'une allée piétonne à la Spire.



JUIN

- Les membres du conseil municipal enfants sont invités à présenter leurs projets. Les membres des commissions du CMJ présentent tour à tour leur projet de city-stade. Le conseil donne son accord de principe et charge le conseil municipal enfants d'opérer des choix par rapport aux matériaux, à l'implantation du mûrier, ainsi qu'à l'installation ou non de bancs pour créer un espace de rencontre. Le conseil municipal examinera l'aspect financier.

- Un courrier a été transmis en mairie, afin de présenter une demande – portée par 21 jeunes de la commune – de création d'un skate-park. Ce second projet n'entre pas en concurrence avec celui du city-stade. En retour, la mairie a invité les demandeurs à venir présenter leur projet de skate-park. Le conseil donne son accord pour engager la réflexion

sur ce projet. Une commission mixte (conseillers municipaux, conseillers municipaux enfants, jeunes non élus) sera mise en place à cet effet.

JUILLET

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 3 juillet concernant le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) de la Maison des services. L'appel d'offres a été déclaré fructueux et le marché a été attribué pour les 11 lots.

Une première rencontre a eu lieu avec le bureau d'études 1D-LAB concernant l'espace à destination des entreprises et des artisans du territoire. La commission bâtiments élargie à l'ensemble du conseil municipal a ensuite recensé l'ensemble des ressources nécessaires à la mise en place d'un tel espace.

ET SI VOUS AVIEZ UNE PIÈCE EN + QUE METTRIEZ-VOUS DEDANS ?



UN ESPACE POUR VOS RENDEZ-VOUS



VOS OUTILS



UN ESPACE DE STOCKAGE



VOTRE ADO



UN ORDI



UNE CHAISE POUR TRAVAILLER



UNE CONNEXION INTERNET DE FOLIE



DES JEUX



UN BUREAU QUI VA BIEN



UN FAUTEUIL POUR ME POSER



UN ESPACE DE PROJECTION



VOS AMIS !!



UNE PETITE LAMPE



UNE IMPRIMANTE, SCANNER,
PHOTOCOPIEUSE DANS LAQUELLE IL Y
A TOUJOURS DE L'ENCRE

Rendez-vous sur le site internet
de la mairie d'Étrez pour
construire ensemble la future
Maison de la Citoyenn'Étrez
www.etrez.fr

Vie municipale

SEPTEMBRE

Dans le cadre de la réflexion globale sur l'aménagement du cimetière, une réunion aura lieu le mardi 9 octobre en présence de M. SAVI du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de l'Ain.



OCTOBRE

Les travaux de terrassement du bassin d'écêtement ont démarré le 3 septembre. Les trois quarts du bassin ont été décaissés du côté est. Tous les drains ont été posés sur le côté est. Le réseau nord-sud est terminé. La terre végétale a été remblayée sur le reste du bassin.

Compte tenu de l'écoulement des tranchées, un chemisage et une pose de gravettes ont été réalisés dans des quantités supérieures à ce qui était prévu initialement.

Mme GRIGNOLA-BERNARD a rencontré M. TEPPE, apiculteur. Le Syndicat des apiculteurs viendra présenter le fonctionnement d'un rucher pédagogique lors de la prochaine réunion du conseil municipal, afin de nourrir la réflexion sur l'aménagement du bassin d'écêtement.

NOVEMBRE

La cérémonie de commémoration du Centenaire de l'Armistice débutera le dimanche 11 novembre à 10h30 au monument aux morts et se poursuivra à la salle des fêtes. Cette cérémonie débutera à 10h30 devant le monument aux morts situé Place de l'Eglise.

Un second temps aura ensuite lieu à la salle des fêtes communale, décomposé comme suit :

- Présentation de deux films : l'un à destination des enfants et l'autre s'adressant aux adultes ;
- Expositions de documents et de livres ;
- Spectacle théâtral des enfants participant aux TAP (temps d'activités périscolaires) ;
- Chansons d'époque ;
- Apéritif de la paix ;
- Accompagnement musical par un accordéoniste.



4 DECEMBRE

- Le conseil valide le projet de modification de droit commun du Plan local d'urbanisme (PLU) transmis par le bureau d'études de l'Atelier du Triangle.

- Le marché relatif à la réfection des réseaux d'assainissement sera notifié prochainement par la commune à l'entreprise Polen. Suite au transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2019, l'ordre de service sera délivré par la communauté d'agglomération pour un démarrage des travaux en 2019.

13 DECEMBRE

Le conseil municipal sollicite de M. le Préfet de l'Ain la création d'une commune nouvelle constituée des communes de Béréziat, Cras-sur-Reyssouze, Etrez, Malafretaz, Marsonnas et Montrevel-en-Bresse. Les conseils municipaux des communes de Béréziat et Malafretaz ont voté contre ce jour.

En application de l'article L.2113-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, une commune nouvelle est créée par le préfet en lieu et place de communes contiguës à la demande de tous les conseils municipaux.

Considérant que cette condition n'est pas remplie, le conseil municipal décide du retrait de la délibération demandant la création d'une commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019, sur le périmètre des communes de : Béréziat, Cras-sur-Reyssouze, Etrez, Malafretaz, Marsonnas et Montrevel-en-Bresse.

17 DECEMBRE

Les conseils municipaux d'Etrez et de Cras-sur-Reyssouze sollicitent de M. le Préfet de l'Ain la création d'une commune nouvelle constituée des communes de Cras-sur-Reyssouze et d'Etrez.

Cette commune nouvelle sera dénommée « BRESSE VALLONS » et son siège sera fixé à la mairie de Cras-sur-Reyssouze. Les communes déléguées d'Etrez et de Cras-sur-Reyssouze seront instituées.

ETREZ

commune de **BRESSE VALLONS**

Les finances communales

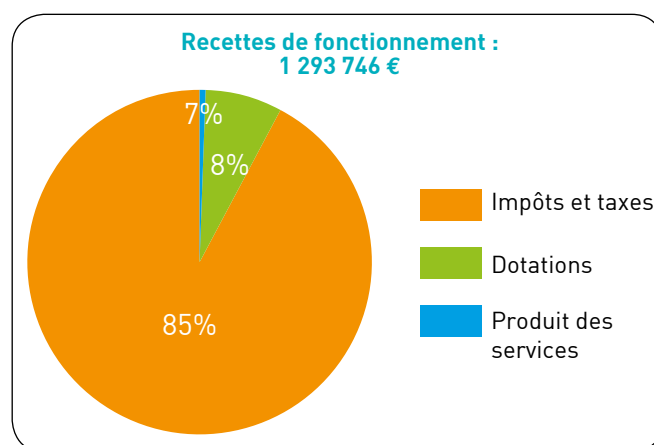
► Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement : 1 293 746 €

Produits des services	94 500 €
Concessions cimetière	340
Droit d'occupation domaine pub.	690
Autres redevances et recettes	332
Cantine	35 092
Garderie - Aide aux leçons	12 751
Revenus des immeubles	45 985

Dotations	95 044 €
Autres	22 400
Dotation compensat. réforme TP	87 000
DGF rembt dette de l'état	-11 356

Impôts et taxes	1 101 202 €
Taxe d'habitation	71 163
Taxe foncière propriétés bâties	572 546
Taxe foncière propriétés non bâties	17 092
Compensation de perte de taxes	254 456
F.N.G.I.R.	185 945



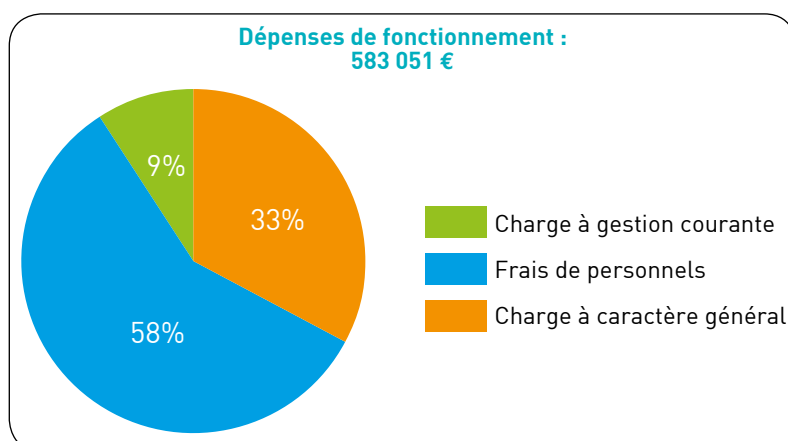
Dépenses de fonctionnement : 583 051 €

Charges à caractère général	192 476 €
Eau, électricité, gaz, carburant	29 320
Entretien matériels	4 488
Entretien bâtiments	20 010
Entretien terrain et voirie	6 070
Petits équipements et matériels	6 052
Assurances	17 808
Taxes foncières et impôts	5 886
Publications	3 918
Honoraires + divers	10 972
Location matériels	3 594
Fournitures scolaires	5 321
Fourn. administratives, abonnts, tél.	8 421
Alimentation, cérémonies	32 241
Fournitures diverses	3 867

Maintenance	19 816
Cotisations à organismes	1 476
Nettoyage des locaux	1 672

Frais de personnel	337 830 €
--------------------	-----------

Charges de gestion courante	52 745 €
Subventions associations	4 471
Participation syndicats	1 535
Indemnités élus + charges sociales	32 697
Intérêts des emprunts	14 052



► Section d'investissement

Recettes d'investissement	740 448 €
Taxe aménagement	6 695
Subventions	5 870
Autres subventions et cautions	1 883
Excédents de fonctionnement	726 000

Dépenses d'investissement	726 370 €
Rembt capital des emprunts	85 081
Divers remboursements	9 682
«Petit Bosquet» remboursement EPF	28 239
Réseau incendie	5 123
Restauration église	15 298
Travaux voirie	2 741
Bassin écrêtement	345 923
Maison de services	155 491
Local boules (rideaux)	4 242
Mobilier et matériels	10 700
Réserve foncière	21 951
Serveur informatique	8 578
Eclairage lotissements	7 457
Divers	11 564
Caution des logements	300

Les travaux dans les locaux commerciaux sont gérés dans un budget annexe financé par les loyers et le budget fonctionnement si besoin.

Récapitulatif

Comptes arrêtés au 10.12.2018

Recettes de fonctionnement	1 293 746 €
Dépenses de fonctionnement	583 051 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	710 695 €
Recettes d'investissement	740 448 €
Dépenses d'investissement	726 370 €
EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT	28 078 €

► Le Conseil municipal Enfants

Les enfants du conseil municipal enfant (CME) ont travaillé et continuent leur réflexion sur de nombreux domaines. Le city-stade verra le jour au printemps. De plus, une réflexion sur le gaspillage alimentaire à la cantine est entamée. Comment valoriser les déchets produits, les transformer ? Quel est leur devenir ?

Ce sont des questions que les enfants se posent et ils tenteront d'y répondre. La phase de constat a débuté, viendront ensuite l'analyse et les actions à mener.

Par ailleurs, le CME d'Etrez va finir son mandat en 2019, de nouvelles élections vont donc avoir lieu. Les enfants désireux de s'impliquer dans la vie communale devront faire acte de candidature dans le courant de l'année.



Tu as des idées, tu es motivé, tu veux t'engager dans ta commune, tu es en CE2, CM1 ou CM2, alors présente toi au CME !!

Contact :
Philippe BRANGET, responsable jeunesse
garderie@etrez.fr

► Le recensement de la population

Le recensement de la population a eu lieu sur le territoire de la commune d'Etrez du 18 janvier au 17 février 2018. Deux agents recenseurs, Mmes Dominique GAYDON et Claude BUSSOD, recrutées par la mairie, se sont présentées dans les foyers. Elles ont proposé à la population d'effectuer le recensement soit sur Internet, soit sous format papier. Le résultat des comptages fait état de 327 adresses d'habitation. 805 bulletins individuels de réponse ont été dénombrés par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques). Le résultat définitif du recensement effectué à l'année n n'est confirmé définitivement qu'à l'année n+2 ou n+3, afin de traiter et d'intégrer l'ensemble des données statistiques relatives à la commune.

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la

participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, les noms et les adresses ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Les commissions au cœur du travail municipal

► Bâtiments

Complexe sportif

Des travaux ont été réalisés sur le terrain de foot, décompactage et carottage de l'aire de jeux, ceci dans le but d'améliorer la pelouse. Une réflexion est lancée sur l'installation d'un arrosage automatique afin de réaliser une économie substantielle sur la consommation d'eau.

Sous la halle du local bouliste, ont été mises en place des rideaux motorisés identiques à ceux de notre salle des fêtes, afin d'utiliser cette espace en toutes occasions.

Alain GAYDON



Les archives municipales

Le maire est responsable de la bonne tenue et conservation des archives communales. Aussi en 2018, deux archivistes itinérantes du Centre de gestion de l'Ain, ont organisé et classé toutes les archives de la commune de 1692 à nos jours.

Le travail de l'archiviste consiste à épurer tous les dossiers et à organiser les documents suivant un cadre de classement thématique. L'ensemble des informations est porté sur un inventaire permettant de retrouver les documents archivés.

Cet archivage a été jugé nécessaire pour, non seulement faciliter les travaux administratifs du secrétariat et des élus, mais aussi pour permettre de répondre plus facilement et rapidement aux demandes des administrés.

Ce fonds, c'est aussi notre mémoire : il retrace l'histoire quotidienne de la commune et de ses habitants depuis le 17^e siècle jusqu'à nos jours : registres des délibérations du Conseil municipal depuis 1790, registres d'état civil depuis 1692, budgets et comptes etc. En revanche, presque aucun document historique n'a été conservé, sans doute dû aux directives émises pendant la Seconde Guerre mondiale.

L'inventaire des archives, disponible en mairie, permet, sur présentation d'une pièce d'identité, de consulter les documents communicables. Les archives seront hébergées dans un local spécifique réglementaire, au rez de chaussée bas de la future Maison de Services.

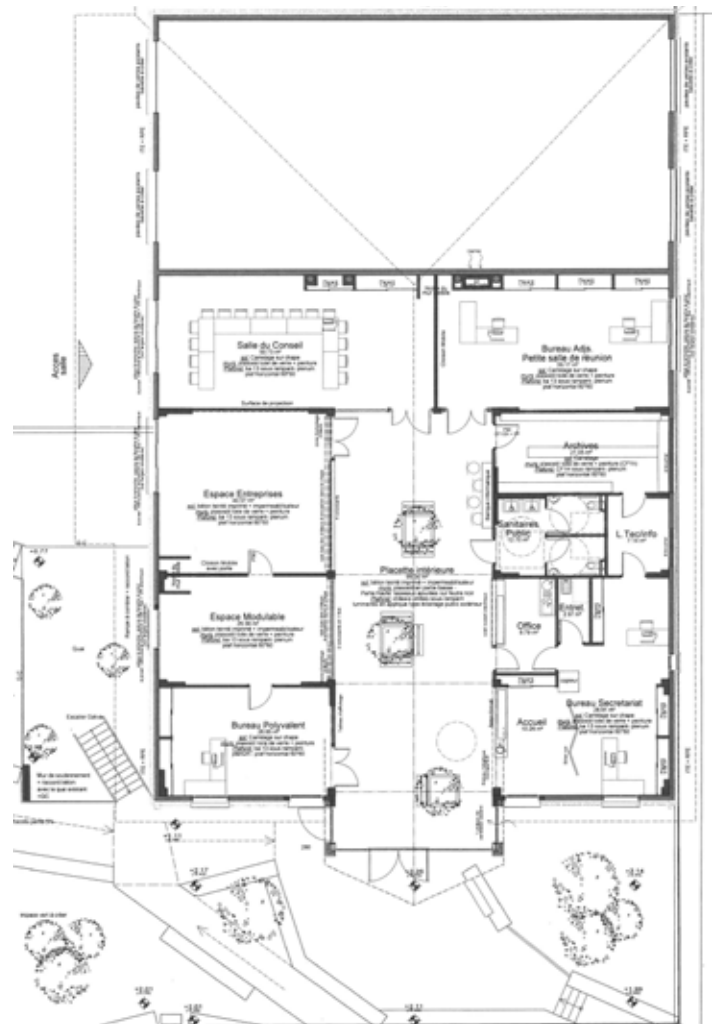
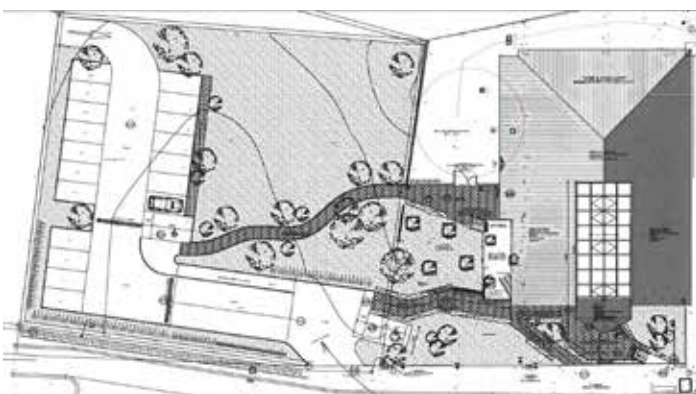
Blandine CORNA, archiviste du Centre de gestion de l'Ain

Les commissions au cœur du travail municipal

Maison des services

La construction de la maison de services a débuté début septembre, c'est un projet qui se déroulera sur deux années et le coût total s'élève à 1 456 500 € ttc dont 25 % subventionnés. 1/3 du bâtiment recevra le secrétariat de mairie, le 2 autres tiers accueilleront des salles, des équipements informatiques et autres qui seront mis à disposition de nos concitoyens et acteurs de la vie économique. Des sondages et entretiens ont été réalisés auprès de la population par le cabinet 1D Lab. Ils serviront à connaître les besoins de chacun et ainsi nous permettre de faire les bons choix d'aménagements et d'équipements.

Alain GAYDON



► Aménagement



Graines de citoyens

La 3^e édition de « Graines de citoyens » a eu lieu le samedi 28 avril après-midi. Le thème de cette année était « Le tri et le recyclage ». En effet, un constat était fait sur la commune concernant l'implication de la population par rapport au tri.

Le non-respect des consignes, par méconnaissance ou par manque d'informations récentes peut-être, nous conduit à donner cette orientation à cette rencontre.

Différents ateliers ont été proposés à la population pour éclairer, sensibiliser, actualiser nos connaissances sur cette problématique.

A cette occasion, tous les participants ont pu recevoir, dans les semaines qui ont suivi, un lot de 3 bacs de tri. Ces gestes de tri sont simples à mettre en œuvre, nécessaires pour notre environnement, et en tant que citoyens, ils font partis des conduites de base et de respect dans le vivre ensemble.

Une plaquette sur le sujet a été éditée et est disponible à la mairie. N'hésitez pas à venir vous informer.

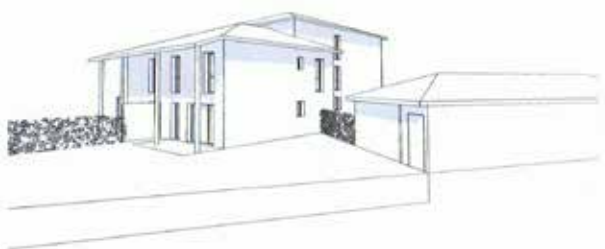
Laure COURTOIS

Le Petit Bosquet

Depuis le printemps 2017, de nombreuses maisons se sont implantées. De nouveaux habitants intègrent petit à petit notre commune. Les constructions de Bourg-Habitat vont également prendre fin en décembre. Elles vont bientôt accueillir 11 nouvelles familles.

Dans le projet de cette 1^{re} tranche, les 2 derniers bâtiments de Bourg-Habitat devraient démarrer début 2019. Ils proposeront encore 8 logements locatifs, des R+1 et des R+2.

Laure COURTOIS



Les commissions au cœur du travail municipal



Le cimetière

Depuis quelques temps, la commune a engagé une réflexion autour de l'aménagement du cimetière.

L'étude porte sur plusieurs points :

- la transformation du jardin du souvenir ;
- l'agrandissement de l'espace du columbarium ;
- la création d'allées de façon à accueillir d'autres emplacements pour les tombes ;
- l'aménagement de l'espace du jardin paysager.

Ce nouvel aménagement doit prendre en compte les caractéristiques de l'existant, l'accessibilité, mais aussi les contraintes liées à l'environnement. Depuis l'année dernière, nous sommes passés « en zéro phyto », ce qui veut dire qu'aucun produit chimique n'est utilisé pour le désherbage.

Malgré tout, nos agents techniques font le maximum pour que cet endroit reste un lieu propre, agréable et propice au recueillement.

Laure COURTOIS

Fleurissement

De toutes les couleurs, de toutes les formes, quel que soit leur senteur, elles ont embelli le village.

Elles, ce sont les fleurs, bien sûr, que les bénévoles du fleurissement ont si soigneusement plantées et entretenues au mois de mai dernier. Ce sont aussi elles qui se sont fait bichonner, arroser par nos agents techniques, ainsi que les deux emplois jeunes, pendant toute la période estivale.

Globalement, les fleurs ont plutôt bien supporté les fortes chaleurs grâce à un arrosage automatique et quotidien.

Cependant, l'eau devenant une denrée précieuse, même pour notre région, il nous faudra sûrement réfléchir et améliorer encore nos choix de plants, en privilégiant des fleurs qui soient moins gourmandes en eau.

Mi-octobre, toute l'équipe s'est retrouvée pour planter les pensées qui égayeront la traversée du village pendant nos courtes et ternes journées d'hiver.



Laure COURTOIS

La modification du Plan local d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme de référence. Il indique les prévisions d'aménagement et de développement de la commune, ainsi que les règles qui encadrent ces actions.

La fonction du PLU est de promouvoir un véritable projet urbain pour la commune. Les principes fondamentaux qu'un PLU doit respecter sont les suivants :

- Le principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé et le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;
- Le principe de diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural ;
- Le principe d'une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux.

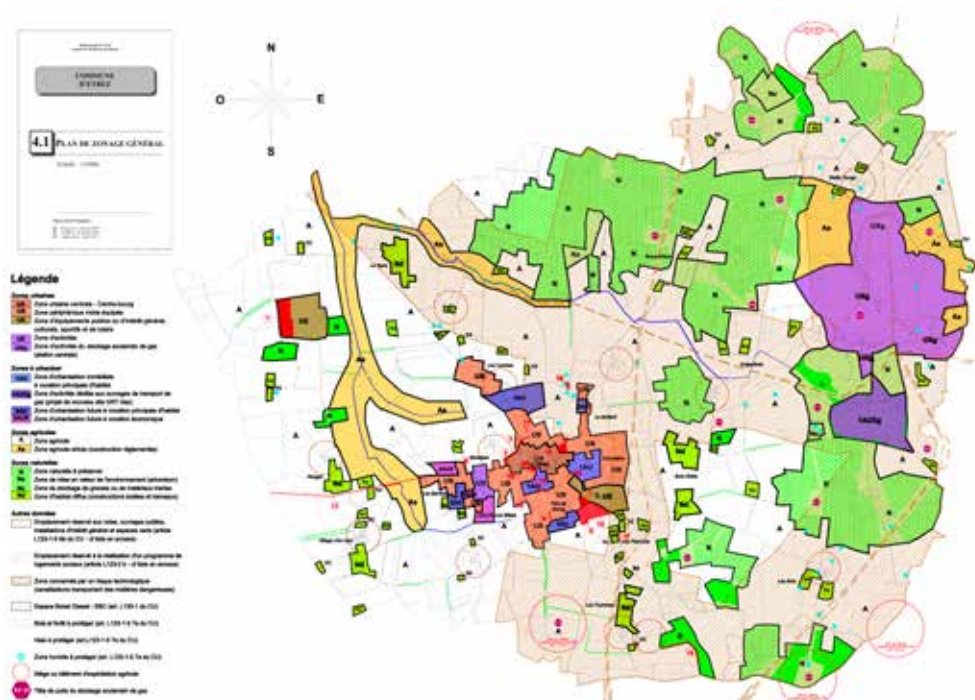
La commune d'Etrez dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 5 juin 2012. Depuis lors, le PLU a fait l'objet de plusieurs procédures d'évolution. Au quotidien, l'application des règles du PLU à travers le travail d'instruction des autorisations d'urbanisme a fait émerger un certain nombre de points à corriger ou compléter.

Dans le cadre du service aux communes de la Communauté d'agglomération, la Commune d'Etrez bé-

néficie d'un accompagnement à la modification de son PLU par l'Atelier du Triangle, bureau d'études spécialisé sur les questions d'urbanisme.

Un arrêté municipal de modification de droit commun du Plan local d'urbanisme a été pris le 17 décembre 2018. Cette modification comporte notamment les possibilités d'évolutions suivantes :

- clarifier et harmoniser les règles d'implantation vis-à-vis des limites de propriété pour les bâtiments annexes (tels qu'un garage) en zones urbaines et à urbaniser,
- assouplir les règles relatives aux clôtures en zones urbaines,
- étendre la palette des couleurs autorisées concernant la toiture des constructions d'habitation,
- soutenir la réalisation d'un projet porté par la Compagnie des Quidams sur son site actuel en changeant un secteur de zone,
- protéger un secteur agricole proche de la station d'épuration, afin d'éviter des gênes et nuisances réciproques entre la station d'épuration et un éventuel futur bâtiment nécessaire à l'exploitation agricole,
- créer un secteur particulier au sein de la zone agricole afin d'accueillir le projet d'un bâtiment de stockage de fourrage de paille porté par le centre équestre d'Etrez,
- créer un secteur particulier au sein de la zone agricole afin de permettre, à proximité du pôle sportif communal actuel, la réalisation d'équipements sportifs de plein air sans bâtiment, tel qu'un projet de skate-park ou la réalisation d'un terrain d'entraînement.



Les commissions au cœur du travail municipal

► Voirie

Allée piétonne et sécurisation de l'entrée nord du village

Pour poursuivre notre politique de modes doux de déplacements, la réalisation d'une allée piétonne est à l'étude.

Elle devrait longer la route de Foissiat côté ouest, afin de relier la Spire au centre du village.

Nous souhaitons mettre en œuvre un cheminement qui allie à la fois la sécurité et le confort des usagers. Pour cela, l'idéal serait de laisser une bande d'herbe entre la voie piétonne et la route ; ce tracé impliquerait l'acquisition d'une bande de terrain sur les parcelles privées. Cet ouvrage aurait aussi pour but de sécuriser ce secteur avec l'objectif de faire ralentir le trafic.

Une réflexion est en cours pour y parvenir.

Pascale ROUX



Réfection des réseaux d'assainissement

Afin de limiter les intrusions d'eaux claires parasites et de mettre notre système d'assainissement en conformité, des travaux de réhabilitation de notre réseau de collecte des eaux usées vont être engagés.

C'est la société POLLEN à Ambérieu qui a été retenue pour mener à bien ce chantier.

Les travaux sur notre réseau consistent à introduire dans les canalisations des chemises (gainés) et manchettes en polypropylène par les regards existants. Cette résine armée est plaquée contre l'ancienne grâce à une mise sous pression à l'air comprimé et

sera solidifiée par lampes UV.

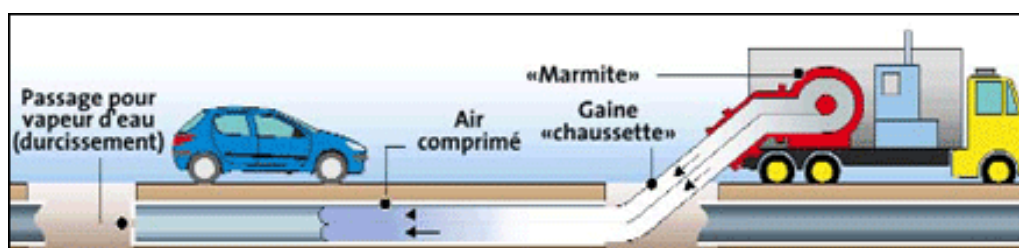
Quand la réhabilitation est possible, ce procédé permet d'intervenir sans faire de tranchées et donc d'occasionner le moins de gêne possible.

Les sections concernées sont celles qui génèrent le plus d'infiltrations.

Le coût de cette opération est de 170 406 € HT.

Les travaux commenceront début 2019.

Pascale ROUX



► CLES : Culture, Loisirs, Education, Sport

City-stade

Le CME (conseil municipal enfant) a finalisé son projet de city stade. Projet qui a été réfléchi de manière rigoureuse par les jeunes élus, accompagnés bien sûr par les membres de la commission CLES. L'emplacement retenu est l'actuel terrain de basket du complexe sportif qui va être réhabilité. Afin de mener à bien leur réflexion, les enfants ont visité, entre autres, la structure de Cras-sur-Reyssouze. Ils ont rencontré des utilisateurs et plusieurs entreprises. Le projet a été présenté au conseil municipal adulte qui l'a validé à la réunion du conseil municipal du mois de juin. Plusieurs rencontres ont eu lieu pour établir un cahier des charges satisfaisant. Et c'est en décembre que la décision finale a été prise en désignant l'entreprise pour effectuer les travaux. Les travaux devront commencer au printemps 2019. Le montant des travaux est de 36 193,60 € HT. Le Conseil Régional finance ce projet à hauteur de 7 988 €.



Sébastien JEANSON

Etude de demande de projet

Un groupe de jeunes de la commune a rencontré les élus pour leur faire part d'un souhait de structure de skate-park. Une commission composée de jeunes, de membres du CME et de membres du conseil municipal a été créée pour étudier l'opportunité et la faisabilité d'une telle structure sur notre commune. Une première réunion a eu lieu fin novembre. La réflexion est en cours.

Il est toutefois nécessaire de rappeler qu'il faut être vigilant quand on se déplace en vélo, trottinette, roller, skateboard, hoverboard, ... La route étant un espace commun avec les automobilistes, chacun doit respecter les règles basiques de sécurité et de vigilance, un espace réservé aux vélos est matérialisé sur la RD28. Le moindre contact avec un véhicule peut être extrêmement grave. Il en est de même sur les trottoirs lors d'un accrochage avec un piéton, mais là c'est le piéton qui est en danger ! Soyons tous responsables en étant vigilants et respectueux de tous les usagers des voies.

Sébastien JEANSON



Crédit photo : Pascal De Broissia

Festival Théâtre sur un plateau

L'an dernier encore, le festival Théâtre sur un plateau a été une réussite. 5 sites, dont Etrez, ont permis d'accueillir 14 spectacles différents du 1^{er} au 7 août 2018. Notre commune a été le siège de 4 représentations sous un chapiteau monté sur le parking de la rue des Marronniers. Plus de 4 000 spectateurs ont applaudi les pièces de théâtre d'une programmation qui a su allier divertissement, œuvres classiques, pièces engagées, créations originales, comédie, émotion. Le Festival Théâtre sur un Plateau est devenu un incontournable culturel de l'Ain, soutenu par la marraine Marie-Christine Barrault.

Sébastien JEANSON

Les commissions au cœur du travail municipal

Fête de la science

Etrez a été partie prenante de la Fête de la science qui s'est déroulée du 6 au 14 octobre 2018. Cette fête a comme objectifs de sensibiliser le grand public à la science, mettre la science à la portée de tous ou encore de favoriser le partage des savoirs entre les chercheurs et les citoyens, notamment les jeunes.

Trois sites étaient ouverts à la population :

- l'un à l'église où une présentation du système permettant une déshumidification des murs a été faite, le principe est d'utiliser un champ électromagnétique pour « repousser » l'humidité venant du sol ;
- un deuxième site se situait à l'école où la SAS Bresse Energies citoyennes a présenté le parc de panneaux photovoltaïques ;
- et enfin, Guillaume Buellet, notre agent technique, a permis aux visiteurs de pouvoir s'évader au travers de sa passion : la photographie animalière. Peu de gens le savent, mais Guillaume est un artiste ! Une partie de ses captures d'images a été exposée à la bibliothèque. Il a ainsi fait partager ses choix techniques pour le matériel utilisé, les moments d'attente avant d'appuyer sur le bouton, et ses connaissances animalières.



Sébastien JEANSON



Focus sur les projets

phares

► La maison des services

La construction de la maison de services a débuté début septembre 2018, c'est un projet qui se déroulera sur deux années et le coût total s'élève à 1 456 500 € TTC dont 25 % subventionnés.



En confiant en septembre 2018 une mission « d'assistance à maîtrise d'usages » à la coopérative stéphanoise 1D LAB, le conseil municipal entend explorer de façon innovante et participative les différents scénarii sur les services qui pourraient être proposés dans le cadre de la future maison de services d'Etrez.



Basé sur des méthodes de co-construction et de design de services de plus en plus utilisées en France, cette étude a été structurée en 3 phases :

- une analyse en septembre du projet qui a servi de base à la réflexion de la Mairie ;
- un travail d'immersion et de terrain entre octobre et décembre pour mieux comprendre les attentes et les besoins des différentes catégories d'utilisateurs du territoire ;

- un travail d'analyse et de scénarisation qui permettra à l'équipe municipale (et plus globalement à l'ensemble des parties prenantes du territoire) d'opérer des arbitrages entre les différents futurs possibles en les appuyant sur la capacité future du lieu à fédérer un maximum d'utilisateurs.

Au final, ce seront plus de 100 personnes qui seront mobilisées pendant ces différentes phases : travailleurs, artisans, retraités, étudiants, porteurs de projets, élus des communes avoisinantes... amenant chacun un regard et une expertise susceptibles de dessiner tous les contours possibles pour ce nouveau lieu hybride qui entend faire cohabiter des services publics de la mairie et des espaces ouverts à tous. Soutien à l'activité économique, permanence de structures éloignées du territoire (MSA, ALEC01, Pole emploi), activités intergénérationnelles... autant de pistes dessinées dans les premiers ateliers qui attendent désormais d'être approfondies.

La question de son rayonnement (commune nouvelle, communauté d'agglomération) sera également analysée afin de trouver la juste échelle de ce lieu collectif d'un nouveau genre qui ambitionne de dynamiser le territoire et d'ouvrir de nouveaux espaces d'informations, de pratiques et d'échanges pour ses habitants.



Plus d'informations à la Mairie ou sur le site de la commune www.etrez.fr

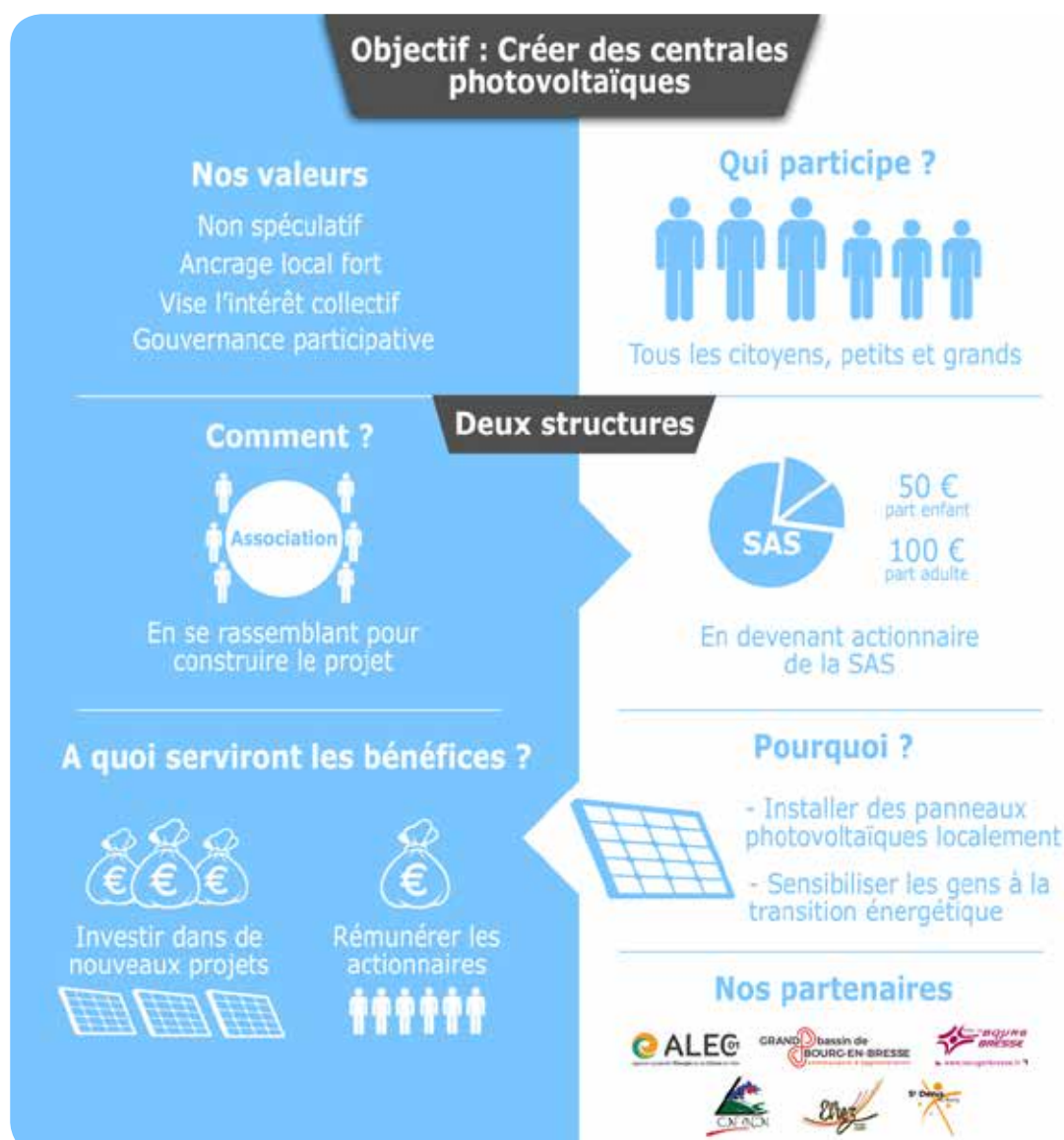
Focus sur les projets phares

Des citoyens se mobilisent au sein de BEC
(Bresse Energies Citoyennes) dans la transition énergétique



Ceux-ci, au sein d'une association devenue SAS (Société par Actions Simplifiée), financent des panneaux photovoltaïques installés sur des bâtiments publics et revendent à ENEDIS l'énergie produite. **Le premier projet du département** a été concrétisé à Etrez avec 120 m² de toitures couvertes à l'école et aux vestiaires du stade de football. Et ils ne comptent pas s'arrêter là. D'autres installations vont se réaliser auprès de communes de la Bresse. Soit, avec Etrez, une première phase d'investissements de 220 000 € pour 870 m² de toitures couvertes. Pour en savoir plus, aller sur le site suivant : bresseenergiescitoyennes.com. Des associations, des particuliers, des communes peuvent devenir actionnaires de BEC.

Alain GAYDON



► Bassin d'écrêtement

Comme prévu, le 3 septembre a également été la rentrée, sur le chantier du bassin, pour l'entreprise Famy. Pendant 8 semaines, 1 à 2 équipes ont travaillé sans relâche pour creuser, décaper, ratisser, afin de façonner ce bassin aux allures de grand réservoir.

Le bassin d'écrêtement permettra la récupération des eaux pluviales et l'évacuation lente des excès d'eaux qui seraient dus à de fortes précipitations. L'été ayant joué les prolongations, les travaux ont pu se dérouler dans de très bonnes conditions. Fin octobre toute la terre végétale a été mise en place sur l'ensemble de l'espace.



L'entreprise Parcs et Sports a pris le relais avec l'implantation des gradins, côté sud-est pour la réalisation du théâtre de verdure. La prochaine étape sera l'engazonnement du fond du bassin ainsi que de toutes les autres parties supérieures. Le chemin sera lui aussi recouvert d'une couche de sable pour la finition. Une barrière sera posée au sud-est interdisant les véhicules à moteur. Des potelets seront implantés sur la partie nord afin de marquer l'entrée du lieu.

L'accès sera interdit tout l'hiver afin

que les sols se stabilisent et que la pelouse s'implante correctement.

Au début du printemps, tous les gens qui le souhaitent pourront venir se promener autour de ce nouvel espace public, qui, nous l'espérons, sera un lieu agréable d'échange et de flânerie.

La troisième et dernière étape du projet sera consacrée à l'aménagement paysager. C'est à dire à la plantation d'arbres, de mobiliers, de jeux, ainsi que d'un lieu dédié aux abeilles avec l'implantation d'un rucher pédagogique.

La réflexion est lancée...

Le coût global du projet est d'environ 500 000 € TTC.

Laure COURTOIS



Focus sur les projets

phares

► Commémoration du Centenaire de l'Armistice de la Première Guerre mondiale



Il y a un siècle, le 11 novembre 1918, l'armistice était signé par le Maréchal Foch, à 5h15, dans la clairière de Rethondes.

C'est à la 11ème heure que les clairons sonnent le cessez le feu sur la ligne de front. Dans toutes les villes et villages, les cloches sonnent à la volée, mettant ainsi un terme à 4 années de conflit qui entraîna le monde entier dans la tourmente.

Le Centenaire de l'Armistice de 1918 a été commémoré avec et par une grande partie de la population étrézienne. Les enfants, d'une part, ont voulu à leur manière rendre hommage aux millions de morts pendant ces 4 années tragiques, en chantant La Marseillaise. Notre hymne a été appris par les enfants à l'école. Les enfants du CME ont également donné des renseignements sur les soldats d'Etrez morts pour la France, grâce à Jean-Louis Boizot qui a effectué tout le travail de recherche. De plus, un grand travail a été fait lors des TAP (Temps d'activités périscolaires) pour monter une représentation théâtrale. La mise en scène, les costumes et les décors ont été réalisés par les enfants.

D'autre part, les adultes ont également participé à cet hommage. Les Pompiers et le conseil municipal étaient présents comme chaque année avec les porte-drapeaux, mais d'autres habitants ont également contribué à cette cérémonie. La chorale d'Etrez a chanté l'hymne national avec les enfants, ainsi que d'autres chansons qui ont été entonnées par les Poilus, telles « la Madelon » ou « La Chan-

son de Craonne ». De plus, un travail de recherche dans des archives personnelles a été mené par plusieurs Etréziens, ce qui a permis d'exposer un grand nombre de documents d'époque. Cette journée commémorative s'est voulue solennelle, avec des instants graves et intenses et s'est terminée avec un peu plus de légèreté sous un air d'accordéon.

Nous tenons à remercier tous les participants qui ont contribué à ce devoir de mémoire, condition de la paix. Vouloir la paix, c'est, au quotidien, combattre les injustices, l'intolérance, les fausses idées ou la haine qui trouve encore à naître.



La vie scolaire

► L'école

L'équipe enseignante

Directrice : Mme Claire Becker
Classe Maternelle PS -MS : Isabelle Miranda
ATSEM : Anita Guabello
Classe Maternelle MS-GS : Muriel Eckmann
ATSEM : Véronique Bernard
Classe CP - CE1 : Xavier Ribot
Classe CE1-CE2 : Ludovic Buchallet
Classe CM1 - CM2 : Claire Becker
¼ décharge (vendredi) : Inès Cherifi

Répartition des classes

116 élèves

Répartis en :

12 PS, 12 MS, 20 GS,
14 CP, 18 CE1, 19 CE2, 12 CM1, 9 CM2

5 classes :

PS/MS : $12 + 12 = 24$
GS/CP : $20 + 5 = 25$
CP/CE1 : $9 + 14 = 23$
CE1/CE2 : $5 + 18 = 23$
CM1 / CM2 : $12 + 8 = 20$

Zoom sur les activités scolaires de l'année 2017-2018

Les élèves de CE1 et de CE2 se sont rendus 9 fois à la piscine de la Plaine tonique.

Dans la zone 1 : On apprend à nager avec le maître-nageur.

Dans la zone 2 : On fait des petits jeux avec le maître Buchallet.

Dans la zone 3 : On fait un parcours dans le bassin.



Dans la zone 4 : On fait de la danse dans l'eau.

Et à la fin du cycle, on a passé le test activités nautiques (kayak et voile) avec un gilet de sauvetage et le test de natation sans aucun matériel.

Le projet musique avec Mathilde

Le projet musique avec Mathilde a été mené sur l'ensemble de l'école sur le thème « Enfants et musiques du monde ».

Les élèves ont ainsi pu découvrir des univers musicaux, des chansons, des musiques, des instruments, des interprétations très éloignés de leur quotidien.

Ils ont dansé, chanté, joué, toujours dans la bonne humeur, mais néanmoins concentrés, en vue du spectacle de fin d'année.



La vie scolaire

Sortie au gué du Jugnon à Viriat : reportage des Moyens/Grands

On a vu :

- des petites bêtes et des moyennes bêtes ;
- une larve de libellule ;
- des gammares, des sangsues, des larves d'éphémères, des limnées...
- une grenouille !

On a fait :

- gratter la terre avec l'épuisette ;
- prendre des cailloux dans l'épuisette et regarder s'il y avait des petites bêtes ;
- pêcher des petites bêtes avec des passoires ;
- soulever des cailloux pour trouver des bestioles dans l'eau.

On a aimé :

- regarder les bestioles dans les bassines ;
- mettre les pieds dans l'eau et le courant ;
- colorier le dessin de la libellule avec de la terre, des feuilles, des fleurs...
- TOUT !!!

Les enseignants



► Les services périscolaires

« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences. »

Françoise DOLTO

La municipalité a fait de l'action éducative une priorité. La déclinaison de cette politique s'articule dans sa mise en œuvre par les différents services.

Garderie

Les enfants sont accueillis le matin comme le soir par Françoise et Philippe qui proposent le petit-déjeuner aux enfants qui arrivent avant 8h, le goûter à 16h30, ainsi que des bricolages divers et variés tout au long de l'année scolaire. De nombreux jeux sont mis à disposition.

Horaires :

Lundi-Mardi-Jeudi : 7h-8h45 ; 16h30-19h

Mercredi : 7h-9h ; 12h-12h30

Vendredi : 7h-8h45 ; 15h30-19h

L'accueil périscolaire est un temps de transition entre le temps en famille et le temps scolaire. Il permet de répondre aux besoins des familles en proposant un accueil complémentaire de l'école, le matin avant la classe, à la pause méridienne et le soir après l'école.



Au-delà de la garde et de la restauration de l'enfant, il s'agit de créer au travers de l'accueil périscolaire, un environnement permettant à l'enfant de vivre des moments de détente, de convivialité, mais aussi d'éducation et d'apprentissage. Les activités sont généralement courtes et plurielles afin de répondre aux exigences de l'accueil périscolaire : présence de courte durée, échelonnement des départs, fatigue des enfants, etc.

Cantine



Françoise, Christelle et Véronique servent les enfants au cours des deux services :

- Les maternelles de 12h à 12h30 ;
- Les primaires de 12h30 à 13h20.

Les repas livrés par Bourg Traiteur sont assortis des produits locaux : laitages de la coopérative laitière d'Etrez et pain de la boulangerie Mazuir.

Le compostage des déchets alimentaires est assuré par les agents techniques municipaux.

Le temps du repas est un moment important dans la journée scolaire.

Il est nécessaire de proposer à l'enfant un cadre, un environnement adapté affectivement. Les adultes doivent adopter une attitude préventive en veillant à la sécurité et à l'hygiène de l'enfant.



La vie scolaire

Temps d'activités périscolaires

Arts plastiques, multisports, yoga, sciences, musique, activités culturelles et ludiques ou encore découverte de la nature : depuis septembre 2015, ces activités sont proposées par des intervenants communaux ou intercommunaux les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 16h30.

Répartis en 3 groupes de maternelle et 3 groupes de primaire, les parents inscrivent leurs enfants à chaque période de vacances scolaires sur le site internet de la mairie d'ETREZ. Plusieurs possibilités leur sont proposées (inscription à l'année, à la période ou encore un ou 2 jours par semaine).

Les TAP sont des activités périscolaires et relèvent de la compétence de la mairie et non de l'école. Pour des raisons d'organisation, la communauté

d'agglomération gère la coordination des TAP et le recrutement des intervenants. La commune, par le biais du responsable jeunesse, est en charge de la répartition des activités entre les groupes et de la gestion des TAP sur le terrain.

Les TAP constituent une activité gratuite pour les familles mais représentent pour la communauté d'agglomération un coût annuel de 228 € par enfant par an, sur le territoire de l'ancienne communauté de communes. L'Etat apporte une aide annuelle à hauteur de 50 € par enfant.

Les activités sont proposées pendant une période qui s'étend entre les vacances scolaires (excepté la dernière période qui peut être divisée en deux). Les activités changent à chaque période.



Aide aux leçons

Séances :
lundi et jeudi de 16h40 à 17h10
et de 17h10 à 17h40
dans la limite de 8 élèves par groupe.
(Ponctuellement, occasionnellement
ou régulièrement)



Vie économique

► Activités économiques

L'activité économique est indispensable pour une commune, qu'elle soit artisanale, agricole, commerciale ou industrielle. Elle concourt au dynamisme du village et au bien-être des habitants en assurant une qualité de service à la population et en créant de nombreux emplois.

Les commerçants



Restaurant Le Relais d'Etrez

94, route de Marboz
Tél. : 04 74 25 41 53



Laiterie coopérative d'Etrez

367, route de Montrevel
Tél. : 04 74 25 41 86

La laiterie coopérative d'Etrez a fêté en 2018 sa 80^e année d'installation.



La Grignotte

30, route de Marboz
Tél. : 04 74 30 93 31

La commune possède 4 locaux commerciaux qu'elle a mis à disposition des commerces suivants, afin de les aider dans leur installation : le bar-traiteur-snack « La Grignotte », la boulangerie « Au fournil gourmand », le salon de coiffure « Carole Infini Styl' Coiffure » et le cabinet médical (accueillant un médecin ostéopathe et orthophoniste).



La Boulangerie – épicerie

38, route de Marboz
Tél. : 04 74 21 76 13



Infini-Styl' Carole Coiffure

16, allée des Cerisiers
Tél. : 04 74 30 26 85



Cabinet médical

16, rue des Cerisiers
Mme Angélique MAIRE, orthophoniste angelikm@hotmail.fr

Dr. Claude ROUX, médecin ostéopathe :
prendre RDV auprès de la Maison médicale de Montrevel-en-Bresse
au 04 74 30 83 22

Vie économique

Les artisans et prestataires de services

CAVILLON Carrelages - 113, route de la Vieille Ronge - Les Poiriers - **04 74 23 60 08 ou 06 72 05 79 51**

CMC, Chauffage-Dépannage - CHANEL Patrick - 629, route de Foissiat - **04 74 30 87 77**

La M'Ain Verte – Jardin-Parc-Entretien - COURTOIS Patrick - 81, rue des Cerisiers - **04 74 30 87 64**

DAGALLIER Charpente-Maçonnerie - 70, rue des Poiriers - **04 74 30 85 03**

Stéphane FLEURET, Luthier - 92, impasse des Combres - **06 75 78 09 14**

Terrassement – TP – VRD - FAUSSURIER Sébastien - 62, route des Tronches – Le Rouget - **06 82 04 12 73**

Maçonnerie – Aménagements extérieurs - CRESSIN Anthony - 485, route de Foissiat - **06 71 36 44 17**

MERLE Maçonnerie - MERLE Olivier - 461, chemin de la Vieille Ronge - **06 64 42 66 96**

Maçonnerie – Charpente – Sculpture sur bois à la tronçonneuse - M. BOUILLOUX Jérémy - 27 rue de Bret
06 10 64 43 78

OPHELIE – Coiffure à domicile - 260, rue Vies de Bourg - **07 82 11 61 59**

La commune possède deux ateliers qu'elle a mis à disposition des artisans suivants, afin de les accompagner dans leur activité :

CAVILLON Carrelages
113, route de la Vieille Ronge – Les Poiriers
Tél. : 04 74 23 60 08 ou 06 72 05 79 51

Menuisier-Ebéniste- Sculpteur sur bois
FORAY Jean-Claude
11 allée la Cornatière
Tél. : 04 74 25 42 23 / 06 60 95 54 19

Nos exploitants et agriculteurs Exploitations

- G.A.E.C. des Bois
- E.A.R.L. du Château
- S.C.E.A./E.A.R.L. La Persévérance BREVET
- G.A.E.C. du Mollard
- G.A.E.C. du Village d'en Haut
- Ecurie des Fourches

Exploitante individuelle

- Mme Christiane BOUILLOUX

Les industriels

Storengy - Site de stockage souterrain de gaz naturel en cavités salines - 888, route des Loyons

GRT Gaz - Station de compression pour le transport du gaz naturel - 45, route des Loyons

► Zoom sur l'activité d'un luthier

Stéphane Fleuret – Un homme passionné par son métier !

• Pouvez-vous vous présenter ?

Je suis Stéphane Fleuret, j'ai 26 ans et j'ai toujours habité Etrez. J'ai fait un Bac Pro Menuiserie au Lycée Carriat à Bourg-en-Bresse et ensuite concernant la lutherie plusieurs Ecoles sont possibles comme au Mans, à Bédarieux dans l'Hérault ou encore à Estaire dans le Nord. J'ai effectué une formation d'un an auprès d'un luthier à Estaires pour me spécialiser dans la lutherie de guitare. Et depuis le 2 janvier 2017, j'ai monté une micro-entreprise en tant que luthier en guitare. J'ai eu une opportunité en installant mon atelier chez mes parents. Etrez est géographiquement éloigné de mes concurrents, c'est une bonne position.

• Pourquoi avez-vous choisi le métier de luthier ?

J'ai toujours aimé travailler le bois et jouer de la guitare, aussi j'ai voulu allier les deux. Dès l'âge de 14 ans, je me suis renseigné auprès d'un luthier qui habitait Jayat et qui depuis est retourné en Ardèche. Une guitare acoustique demande énormément de précision et de travail soigné. Il y a beaucoup de petites pièces, et l'épaisseur des pièces de bois est de quelques millimètres. Il faut entre 6 et 12 mois pour fabriquer une guitare acoustique, selon les exigences des clients. Pour une guitare électrique, le travail est un peu plus simple et le travail du bois est moins important pour la qualité sonore. Il faut quand même entre 3 et 6 mois pour en fabriquer une. J'effectue également tout le travail électrique pour ce type de guitare.



• En quoi consiste concrètement le métier de luthier ?

Un luthier est un artisan qui fabrique, répare et restaure les instruments de musique à cordes. Je fabrique plusieurs types de guitare : acoustiques, folk, électriques. Et j'ai acquis l'expérience nécessaire pour diagnostiquer et réparer les guitares dans les règles de l'art. J'attache une grande importance à la qualité de mes réparations. Il existe de grandes firmes ou enseignes qui font des guitares mais n'ont pas forcément l'expertise suffisante pour faire des réparations correctes. Pour la fabrication des guitares, je fais du sur-mesure pour les clients. Je possède plus d'une dizaine d'essences de bois spécialement sélectionnés allant du palissandre à l'ébène. La plupart des bois sont exotiques car dans les années 20, les bois exotiques étaient moins chers que les bois classiques. Et même si maintenant les tarifs se sont inversés, l'attrait pour ce type de bois reste présent. Cependant,

certaines pièces sont fabriquées dans des bois « locaux » comme l'épicéa pour la fabrication des tables acoustiques. Fabriquer une guitare, c'est comme élaborer un grand vin, le mariage des différentes essences de bois donne des guitares bien spécifiques selon les types de sonorités que l'on veut : aigu, medium ou grave. Certains bois ont besoin d'un temps de séchage de 15 ans pour produire un son optimum.

Vie économique

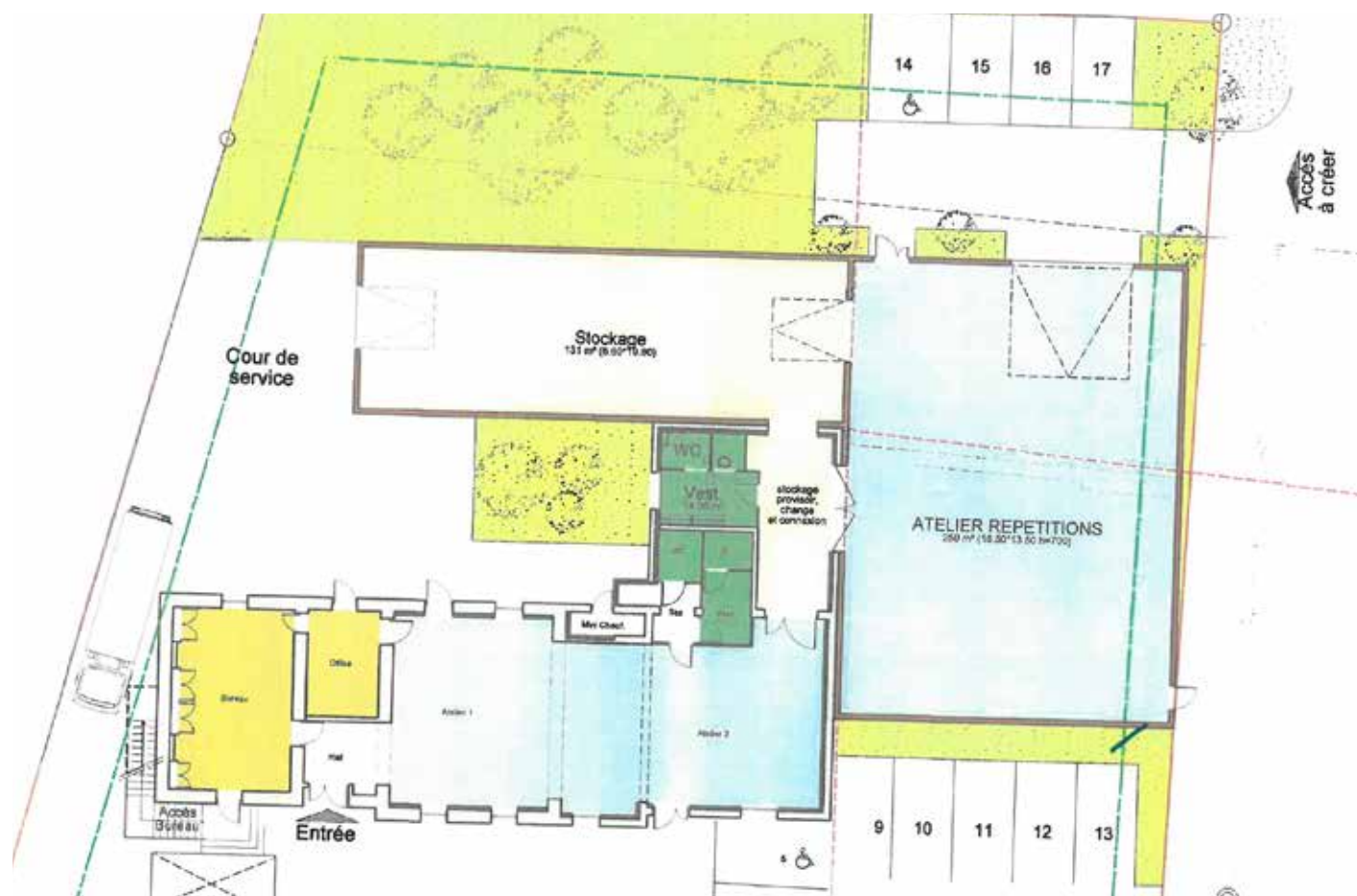
► Nouveau bâtiment de la Compagnie théâtrale des Quidams

Il y a bientôt 10 ans la Compagnie des Quidams posait ses valises à Etrez.

En quelques années, avec la rénovation en 2014 de l'ancienne salle des fêtes devenue Grand R, lieu de résidence et de création artistique, l'activité de la Compagnie s'est enrichie de multiples projets et créations. Avec le développement de cette activité, le lieu est devenu trop exigu pour mener en parallèle l'activité de création et l'accueil en résidence de compagnies extérieures. Aussi afin de poursuivre dans de bonnes conditions ces deux axes de travail, la Compagnie des Quidams souhaite agrandir le lieu, avec la création de 2 espaces principaux :

- un espace technique et de stockage plus important ;
- une seconde salle de répétition aux dimensions plus importantes que l'existante afin de pouvoir travailler plus aisément ses propres formes artistiques et accueillir en résidence de nouvelles propositions : cirque, spectacles de rue grand-format, ...

La Compagnie des Quidams travaille actuellement avec un cabinet d'architecte sur l'élaboration technique de ce projet.



► La laiterie coopérative d'Etrez a 80 ans d'existence



Dès 1936, une poignée d'agriculteurs d'Etrez, puis de Cras décident de constituer une coopérative de transformation et de commercialisation de leur production. Le 5 décembre 1937 un conseil d'administration est nommé et il décide la construction de l'usine, qui démarrera son activité en février 1939. Deux cent quarante deux adhérents alimentent l'usine en lait.

En 1974, les coopératives d'Etrez et de Marsonnas fusionnent, la nouvelle unité de production compte alors cinq cent vingt adhérents pour un peu plus de 12 millions de litres collectés. En 1979, les rejets des effluents posant problème, la laiterie et la commune construisent, en commun, une station d'épuration.

En 1985, les adhérents acceptent la fusion avec la coopérative de Beaupont. La production d'emmental se fera à Beaupont, le beurre, la crème et les fromages frais à Etrez. La société compte alors cinq cents producteurs pour une production de 28 million de litres de lait.

En 1992, devant les exigences réglementaires de l'administration en matière d'hygiène, il est décidé d'agrandir l'usine d'Etrez et d'accueillir la production d'emmental, ces travaux seront financés par le district rural de Montrevel, par un bail de 15 ans en

location vente. La construction voit la disparition du site de Beaupont, les bâtiments sont cédés au franc symbolique, à la commune qui recevra pendant dix ans, le montant de la taxe professionnelle correspondant à l'activité transférée. Cet agrandissement oblige la commune à reconstruire une station d'épuration calibrée pour un équivalent à 6500 habitants.

En 2000, la plus petite coopérative de Bresse est devenue la plus importante avec 29 millions de litres de lait collectés annuellement chez cent quinze producteurs. Elle ne cesse d'enrichir sa gamme de produits (yaourt, beurre salé, emmental rapé...). Pendant plus de 10 ans, les coopératives de Foissiat, de Varennes et d'Etrez militent pour demander la reconnaissance des beurre et crème de Bresse en AOC. Ce fut acquis en janvier 2012. En 2016, la coopérative d'Etrez intègre celle de St Denis les Bourg et compte 59 sociétaires et 31 millions de litres de lait collectés.



Depuis son origine, 10 présidents et 8 directeurs se sont succédé pour amener l'établissement à être reconnu au niveau national, pour l'excellence de ses produits.

Extraits du livre de Michel Bernard paru en 2005



La vie associative

► Aide aux leçons

Un bilan très positif pour l'année scolaire 2017-2018 qui a été possible grâce à des bénévoles qui viennent donner main forte à Christelle JACQUET pour permettre aux élèves inscrits de bénéficier pleinement de séances de qualité. Merci donc à Dominique, Claude et Jessica. N'hésitez pas à prendre des renseignements auprès de la mairie si vous souhaitez intégrer l'équipe de bénévoles.

Petit témoignage d'une de nos bénévoles, Claude BUSSOD :

«J'ai grandi dans une petite école de village. Plus tard, j'ai été jeune mère active. Bénévole à l'Aide aux leçons, je joins l'utile à l'agréable : les souvenirs d'enfance - le contact avec nos chères têtes blondes - et surtout le souhait de permettre aux jeunes parents qui rentrent épuisés le soir de passer un moment de pure détente avec leurs enfants, plutôt que d'avoir à se plonger, bon gré, et plutôt mal gré... dans les manuels scolaires !»

Animatrice : Christelle JACQUET

Bureau : Catherine LOUCHART (Présidente),
Hélène GENTON (trésorière), Candy GIROUD (secrétaire)

Séances :

Lundi et jeudi
de 16H40-17H10
et 17H10-17H40



► Amicale des sapeurs-pompiers

Les pompiers d'ETREZ vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2019.

Nous remercions tous les habitants et commerçants du village pour l'accueil que vous nous réservez à l'occasion de la distribution de notre traditionnel calendrier.

Ce que fait l'amicale des pompiers:

Nous assistons les sapeurs pendant les différentes formations.

Durant les vacances d'été, certains membres de l'Amicale des pompiers ont réalisé un réagréage et une peinture au sol de la caserne, afin d'avoir un sol propre pour nos entraînements au secours à personne.



Activités et manifestations 2018

• **Concours de belote coinchée le 04/02/2018 :**

Auquel 84 doublettes ont honoré notre invitation.

• **Journée détente le 25/08/2018 :** cette journée qui a pour but de renforcer la cohésion entre les sapeurs pompiers et récompenser nos conjoints(es) pour les nombreux coups de main lors de nos manifestations et nos absences du foyer familial durant les interventions et formations tout au long de l'année.

• **Potée des pompiers le 16/11/2018 :**

Une occasion de déguster un plat de saison accompagné de Beaujolais nouveau.



Manifestations 2019 :

Concours de belote coinchée
le 03/02/2019

Croisière sur la Méditerranée
du 01/05 au 04/05/2019

Notre journée détente le week-end
du 24 et 25/08/2019

Potée des pompiers
le 22/11/2019

Le président, J.Louis RENOUD



Les membres du bureau:

Président :

RENOUD J.Louis
0681256235 / jeanlouistr@sfr.fr

Vice-président :

CHIROT Jonathan
0680615756 / besson.chirot@orange.fr

Secrétaire :

TEPPE Laurent
0643425918 / esther.teppe@laposte.net

Trésorier :

DEVEYLE J.Louis
0681724023 / jean-louis.deveyle@orange.fr

La vie associative

► Amicale d'Etrez

Nos manifestations 2018 ont été dans l'ensemble réussies :

- La sortie VTT a une nouvelle fois affiché complet.
- Le Téléthon a par contre connu une légère baisse de participation.
- La foulée de la St Valentin a réuni le même nombre de participants qu'en 2017 (183 couples), on notera une légère baisse pour le repas Pasta Party.



Foulée de la St-Valentin



Départ de la course de 10 km de la Fête d'été

Cette année aura vu le changement pour la vogue, avec un nouveau parcours pour la course nature qui fut appréciée de tous les coureurs. Mais aussi, le nouveau concept repas barbecue-burger frites qui remplace le traditionnel repas en salle a été une réussite pour une première. La présence de la structure gonflable a fait le bonheur des enfants, en espérant un jour le retour des manèges.

Le bureau

Président : Gavand Denis : 06 26 55 20 85

Trésorier : Chanel Patrick : 06 82 67 18 34

Secrétaire : Chanclu David : 06 58 91 77 85

Nos manifestations de 2019 :

Dimanche 10 Février : **Foulée de la St Valentin**

Week End 16 et 17 Mars : **Sorti ski au Praz de Lys**

Samedi 10 Aout : **Fête d'été**

Vendredi 8 Novembre : **Sortie VTT nocturne**

Samedi 7 Décembre : **Téléthon**

► Arbres et nature

La fête de l'Arbre le 20 mai 2018 :

La 10^e édition a été un succès : une météo très favorable, une quarantaine d'exposants et des animations nouvelles : une démonstration de danse country et le sculpteur à la tronçonneuse en plus du concours de bûcherons amateurs déjà présent en 2016.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir des visiteurs venant de très loin.

Le concours de bûcherons



La danse country



Noël au pays de l'Arbre le 2 décembre :

Comme d'habitude, les bénévoles avaient bien travaillé pour préparer le petit-déjeuner, le repas de midi, les objets du mini marché de Noël, les animations et les 2 randonnées accompagnées dans la matinée.

A l'arboretum :

- Malgré une météo difficile, les bénévoles ont continué l'entretien : tonte, désherbage, taille des arbres, mise en place de protection contre les chevreuils, nettoyage de la haie et de la mare.
- La zone de pique-nique sera équipée de 3 tables bancs au printemps 2019.
- La zone humide sera aménagée prochainement.
- La réflexion sur l'aménagement du reste de la parcelle A478 se poursuit : création de clairières arborées et d'un chemin pédagogique...

Plan de l'arboretum



Fréquentation de l'arboretum :

L'arboretum est maintenant un lieu de promenade apprécié par les familles mais aussi un lieu intéressant pour les groupes.

Lors de la Fête de la Nature le 24 mai, les apiculteurs avaient installé leur ruche pédagogique et le représentant de la Frapna montrait la diversité des « habitants » de la mare.

Nous avons aussi guidé 3 groupes : une douzaine de personnes pour les Journées du patrimoine, un groupe de jeunes roumains invités à Montrevel par l'association CSI et les adhérents d'une AMAP d'Attignat.

Rappel : l'arboretum est ouvert à tous pour les visites, à condition de respecter la charte du visiteur qui figure sur le panneau d'entrée. Des visites guidées peuvent être organisées sur demande.

Les dates de 2019 :

- 18 janvier : Assemblée générale
- Septembre : Journées du patrimoine
- 1^{er} décembre : Journée festive
- « Noël au pays de l'arbre »

Les membres du conseil collégial à contacter :

- Eliane Jay :
04 74 25 42 25 ; eliane.jay@wanadoo.fr
- Jean-Louis Peltier :
06 70 27 73 40 ; josettejl.peltier@orange.fr
- Jacques Pitiot :
04 74 25 41 40 ; jacques.pitiot@ozone.net

La vie associative

► AS Etrez

L'AS ETREZ fonctionne aux côtés de l'ETOILE SPORTIVE FOISSIAT ETREZ. Elle gère les matchs des vétérans qui se déroulent le vendredi soir sur la pelouse d'Etrez. Cette équipe participe à environ 25 matchs amicaux dans l'année. Pendant la trêve hivernale, elle sollicite le gymnase de la commune pour des parties de tennis ballon.



Les Vétérans

L'ESFE, c'est, en quelques chiffres:

- 250 licenciés et 35 membres du bureau
 - 4 équipes SENIORS
 - 1 équipe féminine
 - 1 équipe Vétérans
 - 23 joueurs U7, 24 joueurs U9, 13 joueurs U11, 24 joueurs U13
 - 15 joueurs U15 et 6 joueurs U18 évoluant au sein de BTF (club jeunes avec Montrevel, Attignat, Curtafond-Confrançon et Marsonnas-Jayat)
- La saison 2017-2018 fut riche : l'équipe 1 accède en régional 3 et remporte sa première coupe de l'Ain. L'équipe réserve, quant à elle, accède en Départementale 4.

L'équipe 1

Le début de saison 2018/2019 a démarré en fanfare, l'équipe 1 a disputé un 6ème tour de coupe de France (Première pour le club) face à l'US MONTELIMAR. Le club remercie les deux municipalités pour leur aide tout au long de l'année (entretien des terrains, frais de fonctionnement électricité et eau).

Excellente année 2019,
Sportivement,

Le Bureau de l'ESFE

Pour les personnes qui désirent pratiquer le football je vous invite à prendre contact avec Philippe Treffot au 06-41-04-91-77.



Le bureau
Philippe Treffot
Christophe Lespinasse
Jérôme Gonnu

L'équipe 1

► Club des Jeunes

Deux actions de 2018 portées par le Club des Jeunes

→ **Un concert de « metal/rock »** a eu lieu le dimanche 8 juillet au stade d'Etrez.

→ Suite à des dégradations intervenues à l'été 2018, **une réfection du local du Club des jeunes** a eu lieu à l'automne. Le local a été nettoyé et les murs ont été repeints par les membres du Club, sous la conduite du responsable jeunesse Philippe BRANGET.

Le bureau
Président : MOREL Benjamin ; 06 95 74 66 37
Trésorier : BERNARD Samuel ; 06 38 39 97 04
Vice-trésorier : BERNARD Raphaël ; 06 62 52 95 62
Secrétaire : CAVILLON Théo ; 06 99 08 17 58

Calendrier des manifestations

Assemblée générale de l'association :
(date à redéfinir)

Concours de pétanque : septembre 2019
(date à redéfinir)



La vie associative

► Club des retraités

En 2018, le Club des retraités a le regret de déplorer le décès de 6 de ses adhérents : Yvette Teppe, Edith Brevet, Germaine Mégard, Henri Burtin, Jean-Michel Bernard et Nicole Laurent (fin 2017).

Le club compte 57 adhérents et 4 adhérents associés.



Les rencontres du jeudi se sont poursuivies : cartes, scrabble, triaminos... les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis du mois ; marche, pétanque, les autres jeudis. On peut marcher tous les jeudis quand le temps le permet, les non-adhérents peuvent participer.

Les 2 concours de belote de cette année ont été des succès : ils ont réuni 150 doublettes et 104 doublettes. Les recettes servent à financer les repas d'anniversaire en mai et de Noël, les collations du jeudi et une partie du voyage de l'année.

Le voyage annuel, le 29 mai, a permis à 55 personnes, après une balade en car sur la route des Villages de Pierres Dorées et le déjeuner gastronomique, de visiter l'après-midi le village médiéval d'Oingt classé parmi les plus beaux villages de France.



Les dates de 2019 :

- 2 avril : concours de belote coïncée
- 1^{er} octobre : concours de belote à la vache
- 16 mai : repas des anniversaires
- 19 septembre : assemblée générale
- 19 décembre : repas de Noël
- juin : voyage

Le club participe aux activités du service animation de la communauté de communes : loto, concours de belote, concours de pétanque, marches et voyages. Le club est toujours adhérent à la fédération nationale « Générations Mouvement » et participe aux animations proposées par la section de l'Ain : concours de dictée, voyage, pétanque (en juin l'équipe féminine de Nicole, Joëlle et Juliette a terminé à la 2^e place du concours départemental !).



La section « Randonnées » a organisé pour les bons marcheurs des sorties d'une journée en montagne presque tous les jeudis, elle continuera cette année : infos au 06 27 23 92 90.

La petite chorale, créée en 2016 et dirigée par Jean-Louis, continue ses répétitions tous les lundis.

Toutes les manifestations et animations sont reconduites en 2018-2019.

Les nouveaux retraités sont toujours les bienvenus, même en cours d'année.



Les membres du bureau :

Président : Michel Lafond ; 04 74 25 41 39
Vice-président : Michel Ponthus
Secrétaire : Juliette Charnay ; 04 74 25 41 37
Trésorière : Paule Chauveau

► Compagnie des Quidams

En 2018, la Compagnie des Quidams a poursuivi la diffusion de ses différents spectacles, «FierS à Cheval», «Rêve d'Herbert», «TOTEMS» et «Au Fil de Soi», avec une centaine de représentations données en France, en Europe et à l'international, en Asie notamment.

Le répertoire de la Compagnie s'est enrichi cette année d'un nouveau spectacle «PapilloteS» que les habitants ont pu découvrir au cours d'une «sortie de chantier» le 4 juillet 2018.

Du côté des résidences, le Grand R a accueilli en octobre «Les Charentaises de Luxe», venues travailler leur spectacle musical «A quatre épingles».



«FierS à Cheval» à Shanghai

Spectacle « PapilloteS »



Présentation du nouveau spectacle
«PapilloteS» à la Salle des Fêtes d'Étrez

En 2019, les spectacles de la Compagnie poursuivront leurs tournées à travers la France et le monde. Le 24 mai 2019, une grande «Parade Blanche» initiée par le Théâtre de Bourg-en-Bresse, dans le cadre de sa programmation de saison, rassemblera plus d'une quarantaine d'artistes et de techniciens de la Compagnie des Quidams, ainsi qu'un groupe d'amateurs de l'ETAC, Ecole des Techniques de Cirque de Bourg-en-Bresse.

Du côté du Grand R, plusieurs résidences s'organisent sur le 1^{er} semestre 2019, l'occasion pour le public local de retrouver lors de «Sorties de Chantier» les «Georges Clowns» accueillis déjà en 2017, de découvrir un extrait d'une création de danse du Groupe Nuits de Bourg-en-Bresse, ou encore le travail «acrobatico-clownesque» d'une compagnie ju-rassienne «les Chercheurs d'Air», ...

La vie associative

► Donneurs de sang

Dates des collectes de 2019

- Jeudi 21 février, de 16h00 à 19h00
- Mardi 30 avril, de 9h30 à 12h30
- Jeudi 11 juillet, de 16h00 à 19h00
- Jeudi 3 octobre, de 9h30 à 12h30
- Mardi 17 décembre, de 16h00 à 19h00



Dates des manifestations de 2019 :

- Assemblée générale :
vendredi 22 février à 20h00
à la salle polyvalente de FOISSIAT
- Journées gaufres à l'ancienne :
samedi 13 et dimanche 14 avril
à la salle polyvalente de FOISSIAT
- Concours de belote coincée :
dimanche 27 octobre
à la salle festive d'Étrez



Coordonnées des membres du bureau

- Présidente :
Mme Aurélie JAILLET, 85 route de Marboz - 01340 FOISSIAT
04.74.52.40.27 / 06.19.42.09.63 / @ : aurélie.jaillet01@orange.fr
- Vice-Présidente :
Mme Nicole LAURENT, 56 rue du Bret - 01340 ETREZ
04.74.30.84.17 / @ : guynicole0112@orange.fr
- Trésorier :
M. Bruno COCHET, 67 allée du Clos des Cerisiers - 01340 ETREZ
04.74.21.70.19 / 06.63.65.92.50 / @ : isabelle-charmat@orange.fr

► Entente bouliste

Lorsque nous faisons le bilan de l'année écoulée, nous ne pouvons que nous réjouir de la réussite de nos concours et de nos rencontres hebdomadaires.

La participation est toujours en progression ainsi que le nombre d'adhérents.

Le Concours de Belote à la mêlée fait de plus en plus d'adeptes puisque nous avons eu 144 joueurs.

Gilles MERCIER de Cras a terminé 1^{er} du concours.

Quant à la Pétanque ce sont 30 doublettes qui se sont affrontées. La météo incertaine ce jour-là a sans doute retenu quelques joueurs.

La victoire revient à David et Michel BEREZIAT de Ceyzériat. Deux doublettes d'Etrez terminent deuxième et troisième : Christèle VEILLAS et Jean-Claude TEPPE - Clément et Christophe PERDRIX.

Le Concours de Lyonnaise a rassemblé 30 quadrettes. Une journée bien remplie pour les organisateurs mais qui nous motive pour mener à bien ces rencontres.



La quadrette de MARBOZ gagnante du challenge se compose de :

Jean-Pierre VINIERE
Thomas VINIERE
Georges MORETEAU
Eric DAUJAT



Le Président a remis une Rose à toutes les Femmines pour les remercier de leur participation.



La fin de saison a été clôturée par une Journée Détente où un concours sociétaires est organisé avec un copieux repas à midi.

Comme d'habitude ce sont des moments très intenses.

Si vous êtes intéressés, venez les vivre avec nous pour découvrir le Sport Boules et l'amitié qui règne chez les boulistes.

Bureau

- Président
Gérard PERRET - Tél 0474254161
- Secrétaire
Isabelle CHARMAT- Tél 0474217019
- Trésorière
Colette PAGNEUX- Tél 0613984849

Calendrier 2019

- A.G. : Vendredi 18 Janvier à 18 h
- Pétanque : Jeudi 30 Mai à 14 h
- Lyonnaise : Vendredi 9 Août à 8 h 30
- Concours de Belote : Jeudi 12 Décembre à 13 h 30

La vie associative

► Gym Loisirs

« Le sport est dépassement de soi. Le sport est école de vie. » (Aimé Jacquet)

Créée en 1983, l'association de gym adultes a évolué et fonctionne maintenant :

- le mardi soir de 19h15 à 20h15 avec Céline Miralles, cours de fitness, abdos-fessiers, steps, cross fit....
- le mercredi matin de 9h15 à 10h15 avec Caroline Teppe, gym douce.



Pour 92 €, toutes les personnes âgées à partir de 16 ans et jusqu'à un âge avancé peuvent participer à ces deux cours. Les effectifs à la rentrée connaissent une légère baisse.

Le groupe de gym douce

L'association s'est lancée dans un défi en organisant le réveillon le 31 décembre 2017 ; l'objectif a été atteint pour cette première qui a été une réussite en accueillant des fêtards venus bien loin de la Bresse.



Forte de ce succès, la deuxième édition a eu lieu le 31 décembre prochain. Le repas a été préparé par David Morel, restaurateur local, sur le thème antillo-bressan.

Après l'effort, le réconfort et c'est au Restaurant l'Ain Très Table à Jayat que la saison s'est achevée.

Elle a en charge aussi la gestion des cotisations de tennis. Les permanences pour la prise d'une clé ou le renouvellement pour l'accès au terrain de tennis seront annoncées par mail ou sur le panneau lumineux de la commune.

L'association, qui est affiliée à la Fédération des Foyers Ruraux, cautionne également le groupe des « POETES », ce qui leur permet d'accéder à la salle multisports. Depuis plusieurs années, le groupe s'engage dans l'épreuve l'Ain en Courant. En juin dernier, le groupe a terminé honorablement à la 12^e place. Le pot-au-feu a eu lieu le lundi 17 décembre.



Le bureau :
Babeth Chanel, **présidente** : 06.81.82.32.81
Annick Comtet, **trésorière** : 06.73.24.33.38
Nelly Jacquet, **secrétaire**
Membres : Nicole Laurent, Michelle Buiron
et Céline Fourier

Nous remercions la municipalité qui apporte son soutien par la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes – tant pour les cours que pour les manifestations – et par une subvention.

► Loisirs et Cultures

Depuis cette année, le bibliobus et le musibus de la DLP (Direction de la lecture publique) n'assurant plus les tournées pour l'échange de documents, nous nous rendons 2 fois par an à l'annexe de la DLP qui siège aux Planons à St-Cyr-sur-Menthon.

Après plusieurs années de présence au sein de notre groupe, trois bénévoles ont choisi de laisser leur place. Nous avons accueilli avec plaisir trois nouvelles personnes : Maryline, Stéphanie et Candy.



Accueil des assistantes maternelles



Animation premières pages

Animations 2018

- Accueil des assistantes maternelles avec leurs enfants le 1^{er} mardi de chaque mois.
- Participation à « Graine de lecteurs » avec la DLP de janvier à mars.
- Accueil des 2 classes maternelles et de la classe de CP-CE1.
- Samedi 24 mars : théâtre avec la troupe SCARENA de Lescheroux.
- Samedi 28 avril : participation à l'opération « Graines de Citoyens » proposée par la municipalité (exposition de livres sur le recyclage des déchets et bricolage à partir de produits de récupération).
- Samedi 13 octobre : exposition photo « Les Ailes de l'Ain » de Guillaume BUELLET, photographe amateur, dans le cadre de la Fête de la Science.
- Samedi 17 novembre : Opération « Premières Pages ». Lors d'une animation, les enfants de la commune nés en 2017 ont reçu l'album « Chut ! Pas de bruit...Bébé phoque est endormi » offert par le Département de l'Ain.



Graines de citoyens



Troupe SCARENA

La vie associative

Projets pour 2019

- Samedi 23 mars : chansons françaises avec Jean-Pierre Morvan.
- Le 1^{er} mardi de chaque mois, accueil des assistantes maternelles.
- Reconstitution de l'Opération « Premières Pages » pour les bébés nés en 2018.
- Reconstitution de la participation à « Graine de lecteurs » avec les enfants de 0-3 ans et de 4-5 ans en partenariat avec le département de l'Ain dans le but de donner le goût de la lecture aux enfants et favoriser leur éveil culturel.

La bibliothèque est un lieu de culture, d'échange et de rencontre.

Comme vous aviez pu le lire dans le précédent bulletin, le portail des bibliothèques du pôle territorial de Montrevel, www.lecturenvies.fr, a été mis en place. Il propose le catalogue en ligne des bibliothèques de l'ex-communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse.

Le portail culturel www.culturenvies met en valeur les événements culturels des associations.

Composition du bureau :

- Evelyne Duthion, présidente
duthion.evelyne@orange.fr
- Nathalie Sauchay,
trésorière bernard.sauchay@sfr.fr
- Dominique Gaydon,
secrétaire dominique.gaydon11@orange.fr

Tél : 04-74-25-66-44

Email : bibliotheque@etrez.fr

Horaires : samedi 10h-12h

Pour la modique somme de 5 € par an et par adulte, vous pouvez emprunter 5 livres ou revues pour 3 semaines. Emprunt gratuit pour les enfants de moins de 16 ans ainsi que pour les étudiants.

A votre disposition : albums, romans, documentaires, bd, périodiques pour enfants et adultes, CD audio et CD-rom.

► Société de chasse

Comme les années précédentes la société de chasse d'Étrez organisera une vente de tartes le **dimanche matin 02 juin 2019** sur la place de l'école et le **lundi 11 novembre 2019** un loto. Nous remercions les habitants de la commune pour leurs participations à nos manifestations.

La société de chasse regroupe une vingtaine d'adhérents. Nous restons à votre disposition si vous souhaitez découvrir la pratique de la chasse.

Thierry Sulpice.

Président : T. Sulpice - 06 83 93 21 06

Vice-Président : B. Chapaton - 06 07 66 69 55

► Sou des Ecoles

Qu'est-ce que le Sou des écoles ?

Le Sou des écoles est une association loi 1901 qui fonctionne avec des parents bénévoles et qui permet d'organiser et de financer des manifestations.

Quels sont les objectifs du Sou des écoles ?

Aider financièrement les enseignants à finaliser leurs projets pédagogiques : en 2017/2018, les enfants ont pu se rendre à divers spectacles, découvrir la ferme de Sagy, la maison de Pays en Bresse, participer à des cours de chants et musique avec une intervenante, etc...

Comment obtenir des fonds ?

En organisant des manifestations :

Vente de Tartiflettes :

Le Vendredi 23 Novembre 2018
(Place de l'école)

Quine Loto :

Le Dimanche 27 Janvier 2019
(à la salle des fêtes)

Boum du Carnaval :

Le Vendredi 8 Février 2019
(à la salle des fêtes)

Fête de l'école :

Le Samedi 29 Juin 2019
(à la salle des fêtes)

Comment fonctionne le sou des écoles ?

Il fonctionne comme toutes les associations avec :

Du côté administratif :

- un conseil d'administration formé d'un président, un vice-président, un trésorier, un vice-trésorier, un secrétaire, un vice-secrétaire, et des membres actifs ;
- une assemblée générale de l'association qui a lieu fin septembre à laquelle tous les parents d'élèves scolarisés peuvent participer pour être mieux informés sur tous les points évoqués.

Du côté logistique : il faut l'aide de tous ! Chacun d'entre vous peut participer à une manifestation (ce qui peut consister simplement à l'installation, au rangement de chaises, au nettoyage de la salle des fêtes, ou à la tenue de stand...).

Le Sou a à cœur de s'investir pour nos enfants. Les bénéfices servent à financer les sorties scolaires ou l'achat de matériel, mais c'est aussi le moyen de se rencontrer, ce qui permet de s'intégrer plus facilement dans le village, de partager un moment de convivialité, de prendre le temps de discuter....

Nous ne cherchons pas seulement à récolter des fonds mais aussi à participer à la socialisation de nos enfants en leur proposant de se rencontrer en dehors de l'école.

Nous avons besoin de votre aide, le bureau du Sou n'est rien sans l'appui du plus grand nombre.

L'équipe du Sou vous remercie par avance de votre aide.



Les membres du bureau :

Présidentes :

Adeline PRAQUIN (06 75 87 00 57)
et Aline COMTET (06 64 51 19 16)

Trésorière : Elodie BOUVIER

Vice-trésorier : Charles SUBTIL

Secrétaire : Candice MOREL

Vice-Secrétaire : Candy GIROUD

Et toute une sympathique équipe de PARENTS !

La vie associative

► Temps Dance

SAISON 2017/2018

Une saison encore réussie avec 5 cours au lieu de 4, un cours supplémentaire ayant été mis en place pour alléger les effectifs des enfants.

Les cours assurés par Elodie de l'Ecole de danse Fred Danse Académie ont été suivis par 88 danseurs toutes catégories confondues :



Le Mercredi

- De 15 h 30 à 16 h 30 : rock n danse pour les enfants de 10 à 11 ans (11 danseurs)
- De 16 h 30 à 17 h 30 : initiation Danse pour les enfants de 4 à 6 ans (19 danseurs)
- De 17 h 15 à 18 h 15 : rock n danse pour les enfants de 7 à 9 ans (17 danseurs)
- De 18 h 15 à 19 h 15 : Hip-Hop pour les ados à partir de 12 ans (9 danseurs)
- De 19 h 15 à 20 h 15 : Chorégraphie Zumba pour adultes (32 danseurs)

Tous ces danseurs ont pu démontrer leur progression dans la danse au cours du gala de fin d'année qui s'est tenu le samedi 16 juin 2018 ; ce gala a rencontré encore un beau succès puisque la salle était comble. Il nous a permis également de bénéficier d'une belle prestation de l'Ecole de Danse Fred Danse Académie. Merci à tous les participants !!!



Enfin l'Association a été sollicitée à plusieurs reprises pour effectuer des démonstrations de danse lors de différentes manifestations :

- vœux du Maire le 6 janvier 2018,
 - représentation au gala d'Elodie le samedi 27 janvier 2018 au Vox avec 1 groupe ados (6 danseuses) et un groupe adultes (6 danseuses) : 14 danses ont été présentées au cours de cette belle soirée
 - participation au Défi Team organisé par l'Ecole de Danse Fred Danse Académie avec 4 groupes
 - groupe des 7-9 ans avec 9 enfants
 - groupe des 10-11 ans avec 5 enfants
 - groupe des ados avec 5 danseuses
 - groupe des adultes avec 5 danseuses
- 2 trophées ont été remportés par le groupe des adultes qui a fini 1ère et 2ème de sa catégorie !

SAISON 2018/2019

Les effectifs sont constants puisque 88 danseurs suivent les cours cette année toujours avec Elodie.

Les horaires des cours sont les suivants :

Le Mercredi

- De 15 h 30 à 16 h 15 : initiation Danse pour les enfants de 4 à 6 ans (14 danseurs)
- De 16 h 15 à 17 h 15 : rock n danse pour les enfants de 7 à 8 ans (11 danseurs)
- De 17 h 15 à 18 h 15 : rock n danse pour les enfants de 9 à 11 ans (18 danseurs)
- De 18 h 15 à 19 h 15 : Hip-Hop pour les ados à partir de 12 ans (12 danseurs)
- De 19 h 15 à 20 h 15 : Chorégraphie Zumba pour adultes (33 danseurs)

Même si la saison a déjà démarré vous pouvez encore nous rejoindre, vous serez les bienvenues.

Rejoignez-nous pour passer chaque semaine un moment de détente et de défoulement !! Les cours de danse sont dispensés dans la bonne ambiance !!

Coordonnées des membres du bureau

Président : Christelle Veillas 07-86-06-47-10

Secrétaire : Amanda Nallet 06-14-04-25-57

Trésorier : Nelly Curt 06-80-45-41-79

Date du Gala 2019 : Samedi 15 Juin 2019

► Deux personnes s'engagent pour relayer et accompagner vos manifestations

Annick COMTET

Annick COMTET est correspondante du quotidien régional Le Progrès pour la Commune d'Etrez. A ce titre, elle contribue à faire connaître les manifestations des associations communales.

Contact :
06 73 24 33 38 ; annick.comtet@gmail.com



Nicole LAURENT

Nicole LAURENT assure un service de location au matériel, ce qui facilite l'organisation logistique des manifestations des associations communales.

Les tarifs de location sont les suivants :

- Table : 2,50 € ;
- 10 chaises : 2,50 € ;
- Barbecue : 2,50 €.

Contact :
04 74 30 84 17 ; Guynicole0112@orange.fr
56, rue de Bret à Etrez



L'action sociale

► Des opérations de collecte

Les opérations de collecte font appel à la bienveillance et à la générosité de chacune et de chacun d'entre nous. En récoltant des fonds, les associations caritatives peuvent ainsi financer des projets à destination des personnes les plus fragiles.

L'Opération Brioches, relayée par le CCAS d'Etrez

L'opération Brioches de l'Adapei de l'Ain, action qui a plus de 50 ans maintenant, est destinée à apporter un plus aux 1 800 personnes en situation de handicap que nous accueillons dans nos 56 établissements, comprenant les instituts Médico-Educatifs (enfants mineurs), des établissements d'aide par le travail, des Foyers d'Hébergement et de Vie, des Services d'Accueil de Jour, des Foyers d'Accueil Médicalisé, des Maisons d'Accueil Spécialisées, des Services d'Aides et Soutien à Domicile.

Nous contactons les municipalités du département, afin de collecter un maximum de dons et surtout de faire connaître le monde du handicap mental et l'action de notre Association au grand public. Cette collecte de dons est effectuée par les bénévoles du Centre Communal d'Action sociale (CCAS) d'Etrez qui circulent dans la commune lors d'un samedi matin au début du mois d'octobre.

PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !



Le don du sang

Conditions principales pour donner son sang :

Pour vous protéger en tant que donneur et pour que votre don se déroule dans les meilleures conditions, des critères essentiels sont à respecter pour pouvoir donner :

- Être âgé(e) de 18 à 70
- Peser au moins 50 kg
- Être reconnu(e) apte au don lors de l'entretien préalable au don

→ Ne pas venir à jeun et limiter les aliments gras et la consommation d'alcool dans les heures qui précèdent votre don.

Principales contre-indications :

Parfois il faut attendre un peu avant de donner. Pensez à vérifier !

Les plus que nous apportons sont d'ordre culturel, sportif, artistique, tel que : achat d'un baby-foot, séjour à Disneyland, balade en chiens de traîneau, concert de stars des années 80, visite d'une ferme pédagogique, atelier théâtre et bien d'autres activités qui ne pourraient exister sans cette aide précieuse.

L'Adapei de l'Ain

Téléthon, relayé par l'Amicale d'Etrez

Depuis quelques années, l'Amicale d'Etrez participe au Téléthon (collecte de fond contre les maladies génétiques rare et neuromusculaire). Pour récolter ces fonds, nous organisons une marche dont un parcours de 10 km à 5 euros l'inscription et deux parcours de 1 et 2.5 km à 1 euro le km. Les marcheurs et marcheuses peuvent ensuite se réchauffer et se restaurer à la buvette avec le vin chaud et les tartines de fromage fort.

L'Amicale d'Etrez

- 1 jour : après un soin dentaire (carie) ou un détartrage
- 7 jours : après la fin d'un traitement par antibiotiques, une extraction dentaire ou une pose de couronne
- 14 jours : après l'arrêt des symptômes d'un épisode infectieux
- 4 mois : après un piercing, un tatouage, un voyage dans un pays où sévit le paludisme (sauf pour le don de plasma), une intervention chirurgicale avec hospitalisation de plus de 24h
- 6 mois : après un accouchement

En cas de doute ou pour toute question plus spécifique, n'hésitez pas à appeler l'EFS de Bourg-en-Bresse au 04 74 50 62 20.

L'Etablissement Français du Sang
de Bourg-en-Bresse

« Le don du sang dans l'Ain en 2017 »

16 486 donneurs de sang (Un donneur peut avoir candidaté plusieurs fois au don, ce chiffre n'est pas un nombre de dons)

35 352 candidatures au don : don classique (comme ceux réalisés sur la collecte de Foissiat), de plasma et de plaquettes »



1 Accueil et inscription

L'équipe de l'EFS enregistre votre dossier et vous remet un questionnaire pour préparer l'entretien préalable au don.



2 Entretien préalable au don

Avant chaque don, un médecin ou un(e) infirmier(e) réalise un entretien confidentiel pour s'assurer de votre aptitude au don. Dans le respect de votre sécurité et de celle du patient.



3 Prélèvement

Votre sang est prélevé à l'aide de matériel stérile et à usage unique.

• Dans certains cas (1^{er} don, pas de don depuis 2 ans...), un dosage de votre hémoglobine est effectué afin d'identifier tout risque d'anémie.



4 Temps du repos

Après votre don, vous restez une vingtaine de minutes dans l'espace détente « la pause A+ ». Ce moment convivial est l'occasion de vous offrir une collation, de s'assurer de votre bonne récupération après le don et de vous donner envie de revenir !

Sexe	Année 2017	%
Féminin	8 477	51,4 %
Masculin	8 009	48,6 %
Total	16 486	100,0 %

Age Donneurs	Année 2017	%
18-20 ans	1 086	6,6 %
20-24 ans	1 936	11,7 %
25-29 ans	1 448	8,8 %
30-34 ans	1 449	8,8 %
35-39 ans	1 555	9,4 %
40-44 ans	1 581	9,6 %
45-49 ans	1 809	11,0 %
50-54 ans	1 751	10,6 %
55-59 ans	1 455	8,8 %
60-64 ans	1 268	7,7 %
65-69 ans	963	5,8 %
→=70 ans	185	1,1 %
Total	16 486	100,0 %

► D'autres partenaires agissent

L'ADAPA,
au service des plus fragiles
depuis près de 60 ans
sur tout le département
de l'Ain à travers :

- ♦ L'Aide à la personne
- ♦ L'Aide et l'accompagnement dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale
- ♦ Et d'autres services encore...

Les + Le responsable de votre secteur se déplacera à votre domicile gratuitement et sans engagement afin d'évaluer vos besoins

A la une ! Prévention & Animation
Prévenir...pour mieux vivre & bien vieillir
Une réponse novatrice aux besoins des seniors à travers nos Ateliers Prévention & Animation

Contactez-nous au
04 74 45 59 64
Votre contact de proximité :
Mme Mathilde VERNOUX
c.bouthier@adapa01.com

- Pavillon B2 – allée de la Santé à Pont de Vaux **Mercredi 9h - 11h**
- Résidence «au fil de l'eau» 200 route de l'Homont à Malafretaz **Mardi 9h - 11h30**
- Com. de communes - 58 rue de Châlon à St Trivier de Courtes **Jeu di 14h - 16h**

L'ADMR vous propose sa gamme de services à la personne

Gamme AUTONOMIE
Aide et accompagnement des seniors et des personnes en situation de handicap (Transport accompagné, téléassistance, etc...)

Gamme DOMICILE
Ménage, repassage, courses, déplacements...

Gamme FAMILLE
Garde d'enfants, soutien aux familles

L'ADMR RECRUTE
N'hésitez pas à postuler !
Venez déposer votre CV

50 % DE RÉDUCTION
OU DE CREDIT D'IMPÔT

CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

Contactez-nous !
ADMR MONTREVEL EN BRESSE
10 rue du 19 mars 1962
01340 MONTREVEL EN BRESSE
04 74 30 89 07
amontrevel@fed01.admr.org

Un service de proximité au cœur de l'humain

RECONNU

Référentes des organisations caritatives :

- Ligue contre le Cancer : Jocelyne SOCHAY
- Accueil de jour ADMR Pays de Bresse : Annie LAFOND
- Croix-Rouge : Christiane PERRET

L'action sociale

► La Croix Rouge Française

La Croix Rouge Française est toujours présente sur le terrain lors des grandes catastrophes.

Chez nous, sur le canton, nous essayons de venir en aide aux personnes en situation de précarité : distribution de nourriture 2 fois par mois, vestiaire, aide aux factures : EDF, Gaz, loyer...

Nous sommes présents lors de la grande quête nationale pour la Banque Alimentaire en novembre afin de recevoir les denrées que vous avez choisi d'offrir. C'est elle qui nous procure ces denrées que nous distribuons tout au long de l'année.

Nous organisons aussi 3 permanences.

Contact :
Yvonne Baude
Roger Marchant
Georgette Joly
Janine Chapelant



► La Ligue contre le Cancer

Afin de soutenir les équipes de chercheurs du Centre Léon Bérard et de Lyon Sud, la Ligue Contre le Cancer continue d'organiser des permanences pour récolter vos dons et organise des manifestations.

En 2019, la délégation de Montrevel en Bresse organisera, à CRAS SUR REYSSOUZE, le dimanche 14 avril une journée randonnée pédestre. Plusieurs circuits seront proposés avec une collation au départ et à l'arrivée et un ravitaillement sur les circuits.

Comme chaque année, la traditionnelle choucroute aura lieu à FOISSIAT le dimanche 13 octobre 2019.

Nous vous attendons nombreux à ces manifestations.

Si vous n'avez pas pu vous présenter aux permanences de la Ligue Contre le Cancer pour donner vos dons, vous pouvez joindre les délégué(e)s.



Contact :

Jocelyne VERNOUX :
210 Route des Puthods - Cras-sur-Reyssouze
01340 Bresse Vallons
Tél : 04 74 30 90 54

Daniel CAMUS :
329 Route des Adams - Cras-sur-Reyssouze
01340 Bresse Vallons
Tél : 04 27 53 11 39

Daniel COMBEPINE : Tél : 06 24 58 54 29

Site internet : www.liguecancer01.net

Sécurité

► Les sapeurs-pompiers

Composition

CADOUX Géraldine, PRAQUIN Adeline, TEPPE Jean-Claude, MONTAIGNE Bertrand, CHIROT Jonathan, DEVEYLE Jean-Louis, RENOUD Jean-Louis, TEPPE Laurent, MEUNIER Ludovic, SOCHAY Thierry, MOREL Franck, REYNOUD Hervé, DESMARIS Anthony, MAZUIR Cédric, MEGARD Emmanuel, BREVET Noémie, CHANEL Romain, RENOUD Rémi, TOUSSAINT Stéphanie, GERMAIN Charly.

L'effectif est stable avec vingt sapeurs-pompiers qui forment actuellement le centre de première intervention.

Formations

Les sapeurs-pompiers qui ont intégré le centre de première intervention en 2017 poursuivent les formations en vue de pouvoir intervenir sur les différentes missions.

L'ensemble des sapeurs-pompiers a suivi durant une journée le recyclage Prompts secours avec leurs homologues de Cras-sur-Reyssouze.

Matériel

La municipalité a poursuivi son soutien financier et ainsi nous avons pu acheter des Equipements Protection Individuelle pour l'ensemble des sapeurs-pompiers et compléter la dotation en différents matériels.



Manœuvre :

Durant l'année 2018, les sapeurs-pompiers ont été conviés à une manœuvre mensuelle, afin de parfaire les connaissances en Secours A Personnes, Protection Contre l'Incendie, Nouveaux Animaux de Compagnie, Opérations Diverses.

Une manœuvre surprise a été réalisée courant avril à la déchetterie.

Sécurité

Interventions

En 2018, le nombre d'interventions sur le territoire de la commune est en nette progression.

Pompiers sportifs

Participation de nos sapeurs aux cross d'entraînements hivernaux et au cross départemental qui s'est déroulé le 27 janvier 2018 à Lagnieu.

Le parcours sportif cantonal des sapeurs-pompiers s'est déroulé à Bereziat.

Jeunes sapeurs-pompiers

Depuis septembre 2013, une section jeunes sapeurs-pompiers a été créée au sein du centre de secours de Montrevel-en-Bresse. Cette association est conventionnée avec le collège de l'Huppe. Les jeunes qui s'engagent dans cette démarche citoyenne suivent pendant 4 années une formation de base de pompiers complétée par des activités sportives. A l'issue de ces 4 années, l'obtention du brevet national de JSP validera cette formation. A partir de ce moment-là, le JSP pourra signer son 1^{er} engagement au CS Montrevel-en-Bresse ou dans le CPINI d'un village.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter les sapeurs-pompiers de la commune.

A l'occasion de la nouvelle année, l'ensemble des sapeurs-pompiers de la commune se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2019.

Les sapeurs-pompiers d'Etrez

► Réserve incendie au lieu-dit «L'Etang du Curé»

Il restait sur la commune un périmètre (Bouquerieux et la Grange brûlée) qui n'était pas couvert par la protection incendie.

Une citerne souple de 240 m³ a donc été installée à Bouquerieux au lieu-dit « Étang du curé ».

Après avoir recherché l'emplacement le plus judicieux, nous avons fait l'acquisition du terrain et nous avons racheté la poche à la Coopérative laitière, son volume étant devenu insuffisant suite à l'extension de leurs locaux.

Cet espace sera agrémenté d'un aménagement végétal.



Pascale ROUX

► Travaux du programme Artère Val de Saône – GRTgaz

Les chantiers du programme Val de Saône touchent à leur fin : le nouveau gazoduc de 188 km, ainsi que la nouvelle interconnexion et le troisième électrocompresseur de la station d'Étrez ont été mis en service dans le courant de l'été.

Les remises en état des terrains traversés par le gazoduc sont pratiquement achevées, les parcelles ont été restituées à leur usage agricole et les travaux de finition et d'aménagement paysager des sites seront bientôt terminés.

L'inauguration du programme Val de Saône a eu lieu le 12 octobre 2018 et les nouveaux ouvrages sont d'ores et déjà exploités pour permettre le renforcement des capacités de transport de gaz naturel entre le Nord et le Sud de la France. Ces investissements permettront également d'accueillir à l'avenir une nouvelle génération de gaz renouvelables issue de la méthanisation, de la gazéification ou de la méthanisation : autant de ressources dé-carbonées nécessaires à la transition énergétique, créatrices de valeur dans les territoires et vertueuses en matière environnementale.

Les activités de construction sur le site GRTgaz d'Étrez ne sont pour autant pas totalement terminées : des travaux de génie civil se poursuivront en 2019, et des équipes GRTgaz continueront d'être présentes, afin de superviser ces travaux et poursuivre les tests et optimisations des nouveaux ouvrages, en complément de l'équipe locale d'exploitation qui assure dans la durée la maintenance des installations.

Ces travaux seront de bien moindre ampleur que ceux du chantier Val de Saône qui s'achève, néanmoins GRTgaz continuera de mettre tout en œuvre pour garantir la sécurité de ces opérations et veillera à en minimiser les nuisances.



La communauté d'agglomération

Trois nouveaux terrains synthétiques à Bourg-en-Bresse, Marboz et Montrevel-en-Bresse

Les travaux se sont terminés à l'automne. La Communauté d'Agglomération a aménagé trois terrains synthétiques pour les besoins des clubs de football de Marboz et Montrevel-en-Bresse et pour les équipes jeunes de l'USBPA. Ces équipements neufs offrent ainsi des meilleures conditions d'entraînement aux clubs et préservent les autres terrains notamment en période hivernale. Malgré un coût plus élevé, les élus ont fait le choix d'un revêtement de qualité supérieure dont l'absence de toxicité est avérée.

Voie verte

Le revêtement de la dernière portion restant à enrober sur la commune de Malafretaz s'est terminé en septembre. 10,5 km sur 14 sont entièrement aménagés. Il reste encore la traversée de Montrevel-en-Bresse à réaliser. Ce sera chose faite en même temps que les travaux de réaménagement du cœur de ville.

Dès la mise en service en juin, les habitants se sont rapidement appropriés ce nouvel équipement, l'empruntant à pied, à vélo ou en roller. La fin de l'été a également été l'occasion de sécuriser certaines traversées de route avec des marquages au sol spécifiques.

Des aides à la rénovation

La Communauté d'Agglomération propose des aides financières à la rénovation des logements. Elles peuvent concerner les maisons individuelles, comme les copropriétés, les propriétaires bailleurs ou occupants. Indépendants et objectifs, les conseillers de Mon Cap Energie sont aussi à votre écoute pour vous accompagner dans votre projet, de la définition des travaux prioritaires, au choix des matériaux et à la sélection des artisans.

Nouveau : un site pour savoir où installer des panneaux solaires

La mise en place de panneaux solaires sur sa toiture ne s'improvise pas. Pour que l'investissement soit une réussite, encore faut-il que les matériaux soient de bonne qualité et bien placés. Avec le cadastre solaire, la Communauté d'Agglomération apporte une réponse claire et objective. Sur ce site internet, il suffit d'entrer son adresse pour visualiser la toiture de son logement et son potentiel solaire.

Plus précisément, le site permet de savoir si l'installation de panneaux solaires sur le toit est rentable, que l'électricité soit vendue, autoconsommée ou utilisée pour l'eau chaude sanitaire. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision fiable et objectif. Des estimations chiffrées sur 20 ans donnent le volume de production par an et les gains escomptés.

Le site : www.moncapenergie.fr.

A noter : la CA3B finance l'installation de panneaux solaires à hauteur de 1 000 € par équipement.

La CA3B devient compétente en matière d'eau et d'assainissement

En ce qui concerne l'eau

Au 1^{er} janvier 2019, la Communauté d'Agglomération exercera la compétence « eau potable » en direct pour les communes de Bourg-en-Bresse, Péronnas, Saint-Just, Cize et Pouillat. Sur le reste du territoire, les syndicats intercommunaux des eaux perdurent tout en étant composés pour partie de représentants de l'Agglomération.

Les modes de gestion du service de l'eau sont divers et le resteront. Les quatre syndicats des eaux ont choisi de confier la distribution de l'eau à des délégataires privés. Les contrats seront menés à leur terme. Pour les usagers concernés, il n'y aura aucun changement.



Des questions sur l'eau ?

Si vous souhaitez :

- souscrire ou résilier un contrat d'abonnement en cas d'emménagement ou déménagement
- ouvrir ou fermer un branchement
- créer un branchement
- avoir des informations sur votre facture d'eau : paiement, demande de dégrèvement, réclamation
- communiquer un index de compteur
- signaler une fuite
- signaler un problème de distribution (coupure d'eau, baisse de pression, etc)

Contactez les exploitants.

En ce qui concerne l'assainissement collectif

Au 1^{er} janvier 2019, la Communauté d'Agglomération devient également compétente en matière d'assainissement collectif. Elle exploitera également le service pour la majorité des communes (60), via la Régie intercommunale de l'assainissement que la CA3B crée au 1^{er} janvier, en s'appuyant pour partie sur des agents communaux pour la gestion de certains ouvrages. Pour les 15 autres communes, le service est exploité en délégation de service public, dans le cadre de contrats qui seront aussi menés à leur terme.

Les habitants d'Etrez doivent s'adresser à la Régie intercommunale de l'assainissement.

Le tarif du mètre cube augmente, pourquoi ?

Le service de l'eau et de l'assainissement est régi par un principe simple : son coût doit être couvert par les recettes perçues. Le budget doit donc être équilibré. Or, en additionnant l'ensemble des charges transférées par les communes, un déficit de 432 000 € apparaît. Dans un souci de solidarité, la Communauté d'Agglomération a choisi de répartir une hausse de 4 centimes d'euros par mètre cube à tous les abonnés.

Soit une hausse moyenne de 4,80 € TTC pour une consommation de 120 m³.

Projet de réaménagement de La Plaine Tonique

La Communauté d'Agglomération travaille actuellement avec ses partenaires (Département, Région, Aintourisme et Office de tourisme) à la définition d'un programme de réaménagement de La Plaine Tonique.



Elle souhaite mettre en œuvre un projet ambitieux pour faire du pôle touristique et de loisirs une destination incontournable avec une offre d'activités et d'hébergements renouvelée. Les aménagements toucheront l'ensemble du site : le camping bénéficiera d'une requalification paysagère, la zone de karting sera transformée en espace de jeux, l'entrée sera entièrement revue pour être plus accueillante, le centre aquatique sera rénové pour allonger sa période d'ouverture. L'espace dédié à la restauration sera complété par une offre bien-être et des hébergements hôteliers. Quant aux jeunes et aux groupes, ils bénéficieront d'une nouvelle offre de loisirs et d'hébergement davantage connectée avec leurs envies.

Le conseil communautaire doit se prononcer sur les contours du programme en décembre.



La communauté d'agglomération

Etik'table, le site référence pour manger local

Vous souhaitez manger local et de qualité sans savoir où trouver des producteurs locaux ? Le site www.etiktable.fr recense des professionnels en vente directe sélectionnés pour la qualité de leurs produits.

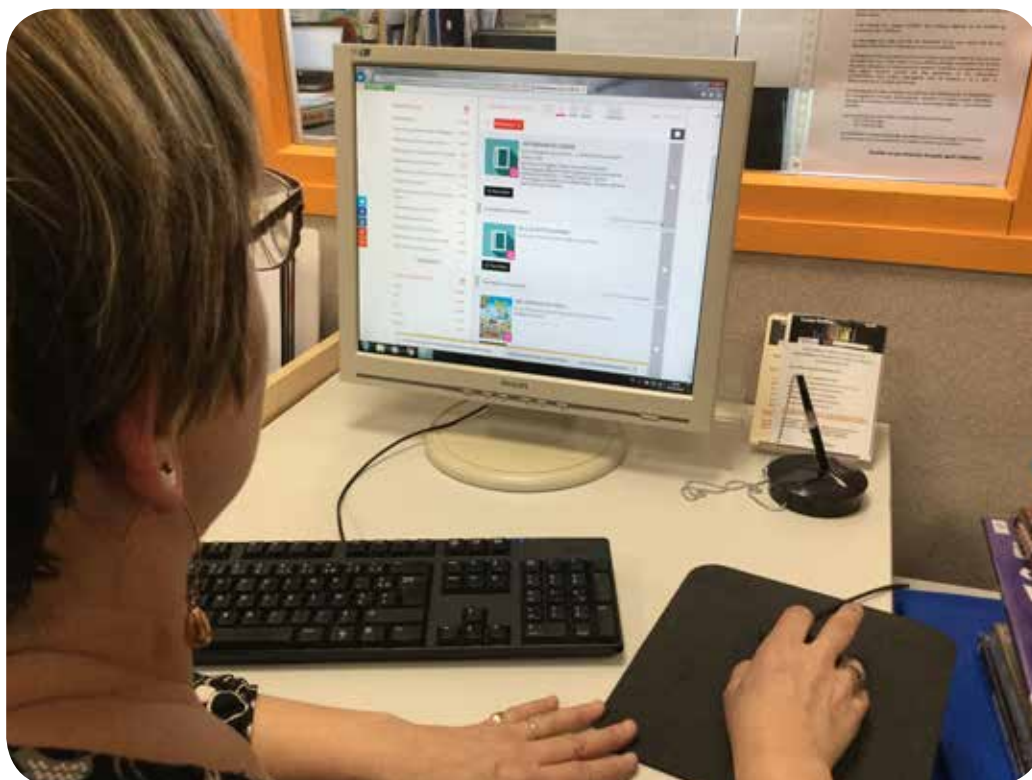
Il propose aussi de nombreux conseils pour mieux acheter, s'y retrouver dans les différents labels et privilégier une alimentation en lien avec les saisons.

Le site de l'Agglomération en ligne à partir de février La Communauté d'Agglomération fait le choix d'un site internet 100 % pratique entièrement tourné vers les services aux habitants. Il mettra notamment en valeur tous les services que la collectivité rend au quotidien : déchets, habitat, développement économique, tourisme, transport, etc. Sans oublier les actualités et des vidéos. Des informations à retrouver sur www.ca3b.fr à partir de février.

Pôle de Montrevel-en-Bresse : les bibliothèques sont en ligne

Fédérer tous les acteurs culturels du pôle territorial de Montrevel-en-Bresse, telle est l'ambition du portail culturel www.culturenvies.fr lancé il y a un peu plus d'un an par la Communauté d'Agglomération. Le site recense les associations culturelles de la musique, aux arts plastiques en passant par le patrimoine ou le théâtre.

A partir de la rubrique « Lecture », le réseau des bibliothèques de l'ex Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse y a une place de choix et met en ligne son catalogue. Si vous cherchez le dernier Goncourt, rien de plus simple à partir de la barre de recherche. Et les abonnés peuvent aussi profiter de services associés : réservation ou prolongation de documents, recherche thématique, suggestion de commande, etc.



Un service de transport à la demande pour l'ensemble du territoire

La Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse a confié l'exploitation de son service de transport à l'entreprise Keolis. D'ici cet été, un service de transport à la demande sera mis en œuvre à partir des 75 communes du territoire dès qu'une personne le réserve. Concrètement, l'usager devra téléphoner à une centrale de réservation en indiquant le lieu où il souhaite se rendre. Les points d'arrivée sont fixés dans des communes qui concentrent les services et sont définis par secteur. Le retour pourra se faire dans la commune d'origine à condition de le réserver. Ce service fonctionnera du lundi au samedi, avec pour le secteur F (celui qui concerne Drom) 5 allers-retours par jour (sous réserve).

Exemple : je pars de Drom. Je peux aller à Ceyzériat ou Bourg-en-Bresse. Le retour peut se faire à Drom sur réservation.

Le coût du trajet est celui d'un ticket de bus : 1,30 €, soit 2,60 € l'aller-retour.

TRANSPORT À LA DEMANDE



Les autres éléments de l'offre de transport

- Sur le réseau urbain : le réseau actuel est conservé dans ses grandes lignes, moyennant quelques changements :
 - des bus jusqu'à 20h (au lieu de 19h30)
 - des horaires « vacances » seulement l'été
 - des bus jusqu'à Saint-Just
 - une navette gratuite pour desservir le centre-ville de Bourg-en-Bresse
- une application mobile pour favoriser le co-voiturage
- un service de location de vélos en libre-service

Les syndicats

intercommunaux

► Un nouveau syndicat de distribution d'eau en 2019

Unité de traitement fer, manganèse et décarbonatation

Réalisée grâce à la participation financière de l'État, de la Préfecture de l'Ain, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de l'Ain.

Notre syndicat de distribution d'eau de la Moyenne Reyssouze, constitué de Foissiat, Etrez, Jayat, Lescheroux et St-Julien-sur-Reyssouze, va être regroupé, en 2019, à trois autres syndicats, suite à la loi NOTRe et le transfert de la compétence eau à la communauté d'agglomération du bassin de vie de Bourg en Bresse.



Un peu d'histoire

Le syndicat de la Moyenne Reyssouze a été créé le 9 juillet 1953 en regroupant, Foissiat, Jayat, Saint-Julien-sur-Reyssouze. Les premières canalisations ont été mises en place dès 1954 et les châteaux d'eaux mis en service en 1958. L'exploitation est attribuée à la SDEI en 1959. En 1963, Etrez et Lescheroux rejoignent le syndicat.

Aujourd'hui

Le service comprend une zone de captage, protégée par arrêté Préfectoral, avec deux puits, deux forages, la station de pompage et l'unité de traitement, deux châteaux d'eau, de 550 m³ à Foissiat et 350 m³ à Jayat, 177 kilomètres de conduite.

La production est de 550 000 m³ par an, de 1500 m³ à 2400 m³ par jour, pour 2719 abonnés. Le prix de l'eau est de 0,00203 euros le litre dont 48 % reviennent au syndicat, 29 % au gestionnaire, la SOGEDO, 18 % à l'Agence de l'eau et 5 % à la TVA. D'autres recettes confortent le budget, les subventions du département, de l'Agence de l'eau, le droit d'occupation des antennes, la vente de 25 700 KWh d'électricité photovoltaïque à 14,40 centimes le KWh.

Demain

Les quatre syndicats, Moyenne Reyssouze, Bresse Revermont, Saint Amour-Coligny et Ain Suran Revermont, soit 47 communes, avec 41 000 habitants et 19 500 abonnés, avec 4 500 000 m³ produits et achetés, 1 200 kilomètres de conduites, seront regroupés dans un seul syndicat, Bresse Suran Revermont, dont le siège sera à Marboz, 2 rue de la Cure, propriété de l'actuel syndicat Bresse Revermont.



Contact en cas de problème :
SOGEDO, Saint Amour, 03.84.48.83.37.
7 jours/7

SIDE Moyenne Reyssouze :
side.moyenne.reyssouzeorange.fr

Site internet :
<http://www.syndicat-eau-reyssouze.fr>
Pôle Technique Intersyndical de l'eau.



Point sur le Très Haut Débit avec le réseau public Fibre Optique Li@in



Le réseau public Li@in (Liaison Internet de l'Ain) des communes de l'Ain, porté par le **Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)**, consiste à déployer la fibre optique jusqu'à l'ensemble des foyers et locaux de 392 communes du département de l'Ain, dont Etrez.

Cet objectif porte un enjeu indiscutable d'aménagement du territoire, de développement économique et de service public, au même titre que l'électrification rurale au XXème siècle. Cette infrastructure assure à l'ensemble du territoire une longueur d'avance en terme d'accès au numérique.

Etrez : Informations sur le déploiement de la Fibre

Les études relatives aux travaux de desserte du réseau Fibre Optique Li@in à Etrez, permettant l'accès au Très Haut Débit, sont en cours. Ces travaux ne sont pas intégrés dans le programme de construction 2018. Leur planification sera soumise aux arbitrages du Comité de Pilotage des Co-Financeurs qui établira, début 2019, un planning de déploiement sur les trois prochaines années.

Comment connaître la date des premières zones éligibles au Très Haut Débit ?

Le SIEA, en partenariat avec la Mairie, informera l'ensemble de la commune en temps opportun, ceci par l'intermédiaire d'une réunion publique, du bulletin municipal ou bien encore par la diffusion d'une information en boîtes aux lettres.

Dans l'attente, nous vous invitons à :

Tester votre éligibilité sur www.reso-liain.fr et sauvegarder ce test.

Cela vous permettra d'être informé par mail dès que votre secteur sera en « Zone travaux » dans un premier temps puis en « Zone couverte » par la Fibre Optique dans un second temps.

Opérateurs partenaires du réseau Li@in dédiés aux particuliers :



* Retrouvez la liste des communes où ces opérateurs commercialisent actuellement sur www.reso-liain.fr

Retrouvez les FAI dédiés aux professionnels
sur www.reso-liain.fr

La FIBRE OPTIQUE : Technique par excellence pour le TRES HAUT DEBIT

■ Débit d'informations supérieur aux autres technologies (Adsl ou Wifi) et symétrique :

Jusqu'à 400Mb/s* pour les particuliers

Jusqu'à 1Giga pour les professionnels,

■ Rapidité/Simultanéité,
■ Fiabilité/Sécurité avec une fibre par abonné,

■ Insensibilité aux interférences extérieures,

■ Qualité de service, suivi et contrôle

*400 Mega débit descendant maximum théorique

En savoir plus : www.reso-liain.fr

Avec le soutien de :



État civil

► Départ d'un ancien édile

Le 18 septembre 2018, M. Jean-Michel BERNARD, ancien élu municipal de la Commune d'Etrez, nous a quittés.

D'abord employé à la Carrosserie Brevet à Viriat, Jean-Michel BERNARD a poursuivi sa carrière au site de stockage souterrain de gaz d'Etrez, alors exploité par Gaz de France (et aujourd'hui repris par la société Storengy), à partir de 1979 et ce jusqu'à sa retraite en 1994.

Entré au conseil municipal en tant que 2^{ème} Adjoint au Maire en 1977, Jean-Michel BERNARD a exercé cette fonction jusqu'en 1995. Le Maire d'Etrez était alors Michel BERNARD tandis que M. René SOURD occupait le poste de Premier Adjoint. A partir de 1989, le nombre d'Adjoints au Maire a été fixé à trois, cette troisième délégation étant assumée par M. Gérard PERRET.

Durant ses mandats électifs, Jean-Michel BERNARD a eu en charge la gestion des bâtiments et a été à l'origine de l'aménagement des deux terrains de boules en 1986. Passionné de nature, Jean-Michel a également été président de la Société de chasse.

Nous ne l'oublierons pas.

► Décès

- Maurice CHAROBERT, le 16 janvier 2018
- Joël SENSE, le 26 janvier 2018
- Edith CHANEL épouse BREVET, le 13 juillet 2018
- Jean-Michel BERNARD, le 18 septembre 2018
- Aimé PROBEL, le 8 novembre 2018

► Baptême républicain

- Nathanaël FEBVRE,
13 octobre 2018



► Pacs

- Sandrine BOUILLOUX
et Jacques TRABLY, 21 mars 2018

► Mariage

- Céline BERRUYER et Cyril HUGUENIN, le 28 juillet 2018
- Isabelle MOREL et Mathias PERRET, le 29 septembre 2018



► Naissances

- **Melvin LETHENET**, le 10 janvier 2018, fils de Quentin LETHENET et Virginie COLDONAT, 132 route de Marboz
- **Victoria SAIVE**, le 17 janvier 2018, fille de Damien SAIVE et Laetitia BEREZIAT, 170 route des Tronches
- **Maël MONGEOT**, le 14 mars 2018, fils de Jonathan MONGEOT et Anaïs HUGEDE, 113 allée de la Cornatière 2
- **Callie PERRET**, le 20 avril 2018, fille de Mathias PERRET et Isabelle MOREL, 1070 route de Montrevel
- **Mia BERNARD**, le 3 mai 2018, fille de Jean-Luc BERNARD et Egle KAZLAUSKAITE, 177 route du Village d'en Haut
- **Analine NICOLAS**, le 22 juin 2018, fille d'Eric NICOLAS et de Marie-Line DELTINGER, 50 allée de Bret
- **Sasha RENOUD**, le 13 juillet 2018, fille de Quentin RENOUD et Jessica GUILLERMIN, 473 rue des Cersiers
- **Léon LUNG**, le 20 août 2018, fils de Quentin LUNG et Anaïs LEBORGNE, 250 rue Vies de Bourg
- **Aron ROBIN**, le 9 décembre 2018, fils de Vincent ROBIN et Stéphanie DAUBOURG, 1897 route du Village d'en Haut
- **Marlon ROBIN**, le 9 décembre 2018, fils de Vincent ROBIN et Stéphanie DAUBOURG, 1897 route du Village d'en Haut



► Nouveaux habitants

(ceux qui se sont fait connaître en mairie)

Bienvenue

- **Sandrine ADAM**, rue du Champ fleuri
- **Alexandre et Laura BLETRY**, rue du Petit Bosquet
- **Thomas CALASSI et Anaïs GUILLON**, rue du Petit Bosquet
- **Rémi CATONNET et Mallory CHAMBERT**, rue du Petit Bosquet
- **Manon CROST**, allée des Chênes
- **Yohann et Sandrine DURANT**, rue du Petit Bosquet
- **Gilles et Christine GENTIS**, route des Planches
- **Nicolas HIMEUR et Marine VINCENT**, rue du Champ fleuri
- **Nicolas et Magali TARARE**, rue du Petit Bosquet

Des règles civiques

► Des règles civiques pour tous

LES ANIMAUX

Qu'ils soient de compagnie, gardiens ou de chasse, les chiens ne doivent pas divaguer, ni sortir des propriétés au passage des véhicules, cyclistes ou piétons.

De plus en plus, nous sommes confrontés aux problèmes de chiens qui divaguent, causant parfois des dégâts. La commune, via la communauté d'agglomération, a signé une convention avec la SACPA qui est autorisée à récupérer les animaux dont les propriétaires ne se sont pas manifestés pour les déposer en fourrière.

Les déjections : pour le centre du village, une poubelle pour y déposer les déjections canines est installée dans le parc de l'église.



LE BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

(arrêté préfectoral du 6 octobre 2005)

Afin de prendre en compte les pratiques locales, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé dans les communes rurales sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- les déchets de bois devront être suffisamment secs pour brûler facilement ;
- le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre ;
- à l'exception de cette période, le brûlage des végétaux ne pourra s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20h ;
- le brûlage doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne et est interdit les jours de grand vent.



LE BRUIT

(arrêté préfectoral du 12 septembre 2008)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses, perceuses, etc., ne doivent être effectués qu'aux heures suivantes :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30 ;
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



LES PLANTATIONS

(extrait de l'article 671 du Code civil)

Les distances de plantation sont, par rapport à la limite séparative de deux propriétés ou par rapport à la voie publique :

- de 2 m pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 m ;
- de 0,50 m pour les autres plantations (arbustes, haies).



LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de préserver l'environnement et de garantir le bien-être de chacun, nous vous rappelons quelques règles à respecter.

- Afin d'éviter la pollution des eaux, la vidange dans la nature des produits d'entretien et autres liquides nocifs pour l'environnement est strictement prohibée.



50
km/h

- Dans un objectif d'incitation au respect des limitations de vitesse, 2 radars pédagogiques ont été installés sur la commune. Afin de garantir la sécurité de chacun – piéton, cycliste ou automobiliste –, nous vous rappelons la nécessité de respecter strictement les limitations de vitesse.

► Le tri des déchets : l'affaire de tous

- Les points consacrés au tri sélectif sont exclusivement destinés aux déchets recyclables. En aucun cas, ils ne peuvent constituer une déchetterie. Par ailleurs, la création de points de tri sauvages est rigoureusement interdite.

- La collecte des déchets a lieu le mardi matin. Les poubelles doivent être déposées le lundi soir.

- La déchetterie d'Etrez est souvent fermée lors des jours fériés.

- Pour plus de précision concernant les règles de tri sélectif, nous vous invitons à vous reporter aux consignes de tri de la page 71.

Par exemple, le container destiné au carton n'a pas vocation à recevoir tous les types de carton.



CONSIGNES DE TRI

Contact Mairie :

04 74 25 42 08





Bouteilles, flacons en plastique (alimentaire, entretien & hygiène)



Barquettes, boîtes et pots en plastique et en polystyrène



Films, sacs de surgelés et poches en plastique



Emballages métalliques, sachet en aluminium, dosettes de café, papier en aluminium, capsules de boissons, de bocaux, gourdes de compote



Petits cartons



Briques alimentaires



Gobelets et assiettes jetables





Tous les papiers se trient et se recyclent : journaux, magazines, publicités, livres, cahiers, annuaires, catalogues, enveloppes.





Ôter les bouchons et capsules

Quelques conseils :

- Les emballages doivent être déposés en vrac.

- Il faut bien vider les emballages, sinon ils ne seront pas recyclés.

- Il ne faut pas les imbriquer.

- Il faut ôter le film en plastique autour des revues avant de les jeter.

Renseignements utiles

► Numéros utiles

POMPIERS

SAMU

Maison médicale Montrevel

Centre anti poison

Police – gendarmerie

Sogedo

EDF- GAZ

18 ou 112 depuis un portable

15 pour urgence médicale

04.74.30.83.22

04.72.11.69.11

17

03.84.48.83.37 (24/24h)

Voir sur les factures



► Informations pratiques

PASSEPORTS ET CARTES D'IDENTITE

Les demandes de passeport et de cartes d'identité doivent être déposées dans une mairie qui possède un dispositif spécifique de recueil de données. Dans l'Ain, 24 communes ont été retenues pour recevoir les demandes de passeport et de carte d'identité. Pour notre commune, la mairie la plus proche est MONTREVEL.



BIBLIOTHEQUE



04.74.25.66.44

Ouverture au public :
le samedi de 10 h à 12 h
(sauf au mois d'août).

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



Au plus tard le samedi 30 mars au matin pour validité dès les élections européennes du 26 mai 2019. Se présenter en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

SERVICES TECHNIQUES

04.74.25.46.20 : laisser un message sur le répondeur
ou 06.43.85.60.87

ECOLE

04.74.30.87.31



CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

04.74.30.89.47 – laisser un message sur le répondeur
ou 06.43.85.62.22

SALLE DES FETES

Location de la salle : téléphoner en Mairie.

Pour visiter et remise des clés : 06.43.85.62.35

LOCATION DU MATERIEL DES SOCIETES LOCALES

Contactez Mme Nicole LAURENT :

04.74.30.84.17

Guynicole0112@orange.fr

56, rue de Bret à Etrez

Tarifs de location : 2.50 € une table – 2.50 € les
10 chaises – 2.50 € le barbecue (plus aucun matériel
n'est gratuit)



LOCATION DU CAMION FRIGO

Contactez M. Guy Duthion au 04.74.30.84.96

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Permanence le dernier jeudi du mois de 14 h 30
à 17 h à la mairie de Montrevel.

URBANISME

Les permis de construire, déclarations de travaux, certificats d'urbanisme, les permissions de voirie et les demandes d'alignement sont à déposer en mairie.

PROCURATION POUR VOTER

A déposer en gendarmerie suffisamment tôt avant le scrutin. Le mandataire désigné doit être inscrit sur la même liste électorale.

CORRESPONDANCES DES JOURNAUX

Voix de l'Ain : Yves Goux :
yves.goux28@laposte.net
06.73.34.03.58

Le Progrès : Annick Comtet :
annick.comtet@gmail.com
06.73.24.33.38



LES ASSISTANTES MATERNELLES



Les assistantes maternelles, selon liste fournie par la Maison départementale de la Solidarité de Montrevel. Les coordonnées peuvent être données en mairie.

CHIROT Florence, DUPUY Lydia, DUTHION Evelyne, DUTHION Sylviane, LEPOMBY Virginie, ROBILLARD Nathalie, ROUX Béatrice, SENSE Fabienne, SOURD Maryse.

DELEGUEES LOCALES

Ligue contre le cancer : Jocelyne Sochay
Croix Rouge : Christiane Perret

MAISON DEPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITE

52 Bis Grande rue Montrevel en Bresse -
04.74.25.68.00

POINT ACCUEIL SOLIDARITE

27 rue Ferrachat - Montrevel en Bresse -
04.74.25.40.88

SERVICE DE SOINS A DOMICILE

06.71.40.93.06

CLIC DES PAYS DE BRESSE

www.clicdespaysdebresse.org
04.74.30.78.24

ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER

« Lou vé nou » - 06.71.40.93.06.

ADMR - Aide à domicile en milieu rural

Maison des Remparts
10 rue du 19 mars 1962
01340—BOURG EN BRESSE
Contacts : 04.74.30.89.07

ADAPA - Association départementale d'aide aux personnes de l'Ain

4 rue Tony Ferret
01000—BOURG EN BRESSE
contacts : 04.74.45.51.70

PETITE ENFANCE MONTREVEL

Crèche : 04.74.25.64.55
Centre de loisirs : 04.74.25.79.41
Relais assistantes maternelles : 04.74.25.40.64

DECHETTERIE ETREZ

Ouverte tous les jours
sauf le dimanche
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
04.74.30.84.03



